



257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin

ASSEMBLEE FEDERALE DU 06/04/2024
À 9H30 réalisée en présentiel et Visio-conférence

Ordre du Jour :

- 1- Mot du Président
- 2- Validation du compte rendu de l'AF du 1 avril 2023 (vote)
- 3- Rapport moral 2023 (quitus)
- 4- Résultats financiers 2023 (quitus)
- 5- Rapport commission contrôle des comptes
- 6- Budget prévisionnel (quitus)
- 7- *Votes des résolutions 2 - 3 - 4 – 6*
- 8- Point sur les cotisations 2024
- 9- Exposé de la situation de l'Equipe de France de Close up, discussion sur son organisation et sur sa direction
- 10- Reconduction des responsables des commissions et des structures (vote)
- 11- *Votes de la résolution précédente*
- 12- Point sur Equipe de France de Scène
- 13- Bilan final congrès 2023 de la Grande Motte
- 14- Point avancé congrès du Touquet 2024
- 15- Déjeuner
- 16- BIAM : QUALIOPI Présentation des avancées
- 17- Changement image / Processus choix logo
- 18- Congrès 2025 : présentation des propositions
- 19- Point sur la demande de rescrit d'Intérêt Général
- 20- Modifications des statuts : point sur les avancées et sur le processus
- 21- Question diverse : demande de modification du cahier des charges structure congrès (voir document "PROPOSITION MODIFICATION CDC CONGRES")
- 22- Autres questions diverses (voir document "Questions diverses AF 6 avril 2024")
- 23- Choix de la date de la prochaine assemblée fédérale

Nombre de membres à l'Assemblée Fédérale : 70, représentant un nombre total de voix de 104

Nombre de présents : 39 + 9 représentées (pouvoirs) représentant un nombre de voix votants de 70

Le Quorum est de 53 voix.

Le quorum est atteint et la séance peut commencer. Elle débute vers 9h30.

Décisions prises en assemblée

- Validation du compte rendu de l'AF du 1 avril 2023 (avec modification)
- Quitus moral 2023 donné au Président par l'Assemblée
- Quitus financiers 2023 : approbations des comptes
- Adoption du budget prévisionnel 2024
- Reconduction pour un an des responsables de Structures et de Commissions sauf pour le responsable de la structure équipe de France de Close Up

PV DE SCEANCE

1- Mot du président

Serge Odin remercie tous les présents et les accueillants au siège de la FFAP. Il espère une réunion future tous en présentiel.

2- Validation CR AF 2023

Christian CHARPENET demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de 2023.

William CONDETTE souhaite les modifications suivantes :

Rédaction origine :

11-Bilan Final Congrès Poitiers

Bilan global du congrès positif. Des problèmes subsistent dans l'organisation à cause de conflits de personnes.

Remplacé par :

11-Bilan Final Congrès FFAP à Poitiers

Il y a eu parfaite entente entre l'association locale et la structure congrès où chacun a su trouver sa place, en appliquant le cahier des charges des congrès comme prévu dans les directives de la Fédération

Le bilan global du congrès est positif (voir le CR du congrès).

Néanmoins, des problèmes ont été présents dans les rapports avec la communication congrès en raison de conflits de personnes.

Serge Odin demande à l'AG s'il y a des objections aux modifications proposées.

L'assemblée accepte, et le compte rendu sera modifié pour vote.

3- Rapport Moral 2023

Le président Odin souligne les efforts de la Fédération pour promouvoir la prestidigitation en France. Il appelle à l'engagement des membres de l'assemblée et du conseil élus pour mener à bien les projets. Une collaboration active est essentielle pour soutenir les actions de la Fédération et promouvoir cet art.

Serge ODIN présente et commente tous les dossiers en cours (voir le Rapport Moral 2023). Les principaux points sont :

- Changement de nom : La Fédération est devenue FFAM, validé lors de l'assemblée de juillet.

- Nouveau logo : Un travail significatif de la cellule communication pour refléter le changement d'image.
- Modification des statuts : Travaux nécessaires pour l'obtention de l'IG et de la RUP, en collaboration avec plusieurs membres.
- Succession Pierre Brahma : Autorisation préfectorale obtenue pour recevoir le legs.
- Reconnaissance d'intérêt général : Un dossier important suivi avec l'aide de la société Fidal.
- Revue FFAP : Un travail remarquable du Directeur malgré des défis quotidiens.
- Congrès 2023 à La Grande Motte : Un succès grâce aux organisateurs, en particulier les magiciens du Languedoc et la cellule congrès
- Congrès 2024 au Touquet : Travaux en cours avec la cellule congrès, N. Decreton et son équipe pour préparer un excellent congrès.
- Labellisation FISM : Demande de simplification du processus à Andrea Baioni.
- BIAM : Suivi par G. Rougevin, notamment pour l'obtention de l'agrément Kaliopi.
- Équipe de France : Organisation de plusieurs stages, dont un en partenariat avec la Maison de la Magie.
- Délégation Française ECM FISM 2024 : Mise en place en cours.
- Concours sélectifs : Plusieurs concours en préparation pour le championnat de France.
- Spectacles et vidéos magiques de l'année : Supervision par Claude Gilson.
- Échanges avec la FISM : Maintien des communications régulières.
- Service communication : Dirigé par P. De Berg, avec une équipe restreinte mais efficace.
- Agora magique : Gérée par F. Tabary et G. Mageux, avec 2745 membres.

Serge ODIN a exprimé sa gratitude à tous pour leur confiance et leur engagement.

William CONDETTE propose une structure en trois étapes pour le rapport moral : bilan de l'année précédente, orientation actuelle et projets futurs. S. Odin précise que l'essentiel est que tout soit abordé.

4- Résultats Financiers 2022

Noël DECRETON présente les documents financiers, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, et un compte détaillé par structure, conformes aux normes comptables françaises pour les associations.

Actifs et Amortissements

Le bilan inclut une nouvelle immobilisation cette année, une imprimante à carte destinée au congrès, pour laquelle 1 500 € ont été investis avec un amortissement de 250 €, prévu sur 5 ans. Deux amortissements sont en cours : le sanibroyeur et la machine à carte. L'actif circulant s'élève à 283 000 €.

Régularisations et Actif des Comptes

Des régularisations d'écritures d'inventaire ont été effectuées pour refléter fidèlement l'exercice 2023. Cela comprend le retrait des charges constatées d'avance et des produits à recevoir. Concernant les produits non perçus au 31 décembre 2023, aucun paiement n'a été effectué car les factures n'avaient pas été émises à cette date.

Passif et Fonds Propres

Les fonds propres s'élèvent à 129 000 €, avec un excédent de 38 668,74 €, ce qui est considéré comme très significatif. Le legs de Pierre Brahma a été comptabilisé, avec une provision de 91 599 € pour l'imposition future, estimée à 60 % du legs, incluant des pénalités et des indemnités de retard.

Produits Constatés d'Avance

Les produits constatés d'avance comprennent les inscriptions déjà effectuées pour le congrès au Touquet et les cotisations pour 2024. Les charges restantes pour 2023 seront ajoutées aux fonds

propres pour l'exercice suivant, avec un tableau des amortissements détaillé disponible.

Compte d'Exploitation

Le compte d'exploitation détaille toutes les dépenses et recettes de 2023, excluant celles liées au congrès de 2024. Ce compte inclut les dotations aux amortissements, les immobilisations incorporelles (comme la bibliothèque), une dépréciation sur titres BNP, et une provision exceptionnelle liée au legs de Pierre Brahma.

Revenus Financiers

Les revenus financiers pour 2023 se sont élevés à 6 920 €, multipliant par trois ou quatre les revenus des années précédentes, grâce à une meilleure gestion des placements.

Résultats par Section

Le compte d'exploitation par section montre des résultats variés : 33 000 € de dépenses pour la section FFAP, un bénéfice de 4 999,42 € pour la revue, et un résultat de 7 239 € pour le congrès de La Grande Motte. Les produits sont estimés à 153 000 €, contre 145 000 € de charges.

Noël DECRETON conclut en invitant les membres à poser des questions s'ils en ont.

Gérald ROUGEVIN interroge sur l'utilisation et la gestion des matériels immobilisés, tels que les ordinateurs et autres équipements, et se questionne sur leur utilisation actuelle au sein de la FFAP.

Noël DECRETON répond que certains matériels, comme un sanibroyeur de 2015 d'une valeur de 500 euros, sont disponibles à la vente, tandis que d'autres, comme l'ordinateur et la machine à cartes, sont toujours utilisés par différents membres, mais sans certitude sur leur utilisation précise. Il mentionne également que la bibliothèque et la vidéocassette sont amorties, avec des écritures de cession prévues pour 2024.

William CONDETTE soulève ensuite des questions concernant l'imputation des coûts, notamment pourquoi l'imprimante pour les cartes du congrès est imputée à la Fédération plutôt qu'au compte congrès. Noël DECRETON clarifie que les équipements de moins de 500 euros sont comptabilisés en frais selon les règles établies. Il explique que la machine à cartes, bien que destinée initialement pour le congrès, est considérée comme un outil fédéral, justifiant ainsi son imputation à la Fédération.

La discussion porte également sur les frais de communication et de publicité associés au congrès, qui sont comptabilisés sous la FFAP plutôt que directement sous le congrès. Noël DECRETON explique qu'il s'agit d'une charge constatée d'avance pour le congrès du Touquet, réglée en 2023, avec un ajustement prévu pour 2024.

William CONDETTE exprime des préoccupations concernant l'imposition liée à un legs, signalant une différence entre le montant annoncé (45 000 euros) et l'impôt de 91 000 euros. Noël DECRETON précise que le legs en question n'est pas un héritage familial, mais un legs à une association, ce qui entraîne une imposition différente.

Enfin, la question de l'obtention de l'IG (Intérêt Général) et de la RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) est évoquée. Serge ODIN souligne l'importance de ce dossier pour le bureau, mentionnant que des efforts significatifs sont déployés, avec l'aide d'experts, pour obtenir ces reconnaissances. Noël DECRETON indique que la négociation avec FIDAL pour obtenir l'IG est en cours, ajoutant que la lettre du préfet de Paris, bien que positive, ne garantit pas l'obtention de l'IG, mais renforce leur dossier.

5- Rapport commission contrôle des comptes

Sébastien CRUNEL soumet son rapport concernant l'audit des comptes annuels de la Fédération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Après avoir examiné les éléments fournis, la commission

considère que les documents sont suffisants pour établir une opinion précise. Le trésorier a respecté rigoureusement les règles comptables, ce qui a permis de présenter une situation financière réelle et sans anomalies significatives dues à des fraudes ou erreurs. Le bilan, le tableau des immobilisations et les comptes d'exploitation pour l'exercice 2023 montrent un résultat bénéficiaire de 38 668,74 euros. La commission propose donc d'approuver ces montants et de donner quitus au trésorier pour sa gestion.

Concernant le congrès, qui est le budget le plus important de la Fédération, quelques anomalies ont été observées mais corrigées après discussion. Une répartition incorrecte des recettes du bar du congrès de la Grande Motte a été notée. il aurait été préférable d'enregistrer toutes les opérations dans les comptes du congrès plutôt que dans un compte séparé. Il revient au Président de la Fédération de corriger cette situation. La commission recommande également que les équipes de France EDFs et EDFC appliquent des règles uniformes pour assurer l'équité, par exemple en ce qui concerne les frais de participation des stagiaires de close-up.

Enfin, la commission constate la démission de J. HENNESSY et J.P. DEROY, laissant Sébastien CRUNEL seul membre sans compétence en comptabilité. Il est crucial de recruter deux experts en comptabilité pour garantir la pérennité de la commission. S. Odin remercie la commission pour son travail et exprime sa gratitude envers les membres démissionnaires pour leurs contributions.

N. DECRETON apporte des précisions sur le congrès en confirmant l'authenticité des documents comptables transmis. En tant que trésorier, son rôle est de fournir les données financières sans évaluer la pertinence des dépenses, qui relève du directeur de la structure. Néanmoins, il est responsable de la conformité des documents comptables avec les règles fiscales. Concernant les contrats des artistes, bien que les demandes annuelles de remise de contrats soient souvent ignorées ou refusées pour des raisons de confidentialité, il insiste sur leur nécessité pour éviter des erreurs de rédaction. L'absence de contrats correctement rédigés pourrait entraîner des complications fiscales et des responsabilités en tant qu'employeur auprès de l'URSAF.

L'existence du bar à la Grande Motte a été notée, mais il n'a pas été inclus dans les comptes du congrès. J'ai signalé cette omission à Serge ARIALH, qui a répondu que cela ne correspondait pas au budget et que je pouvais agir comme je le souhaitais. En tant que trésorier, je dois protéger les intérêts de l'association, et cette situation indique un manque d'argent à la FFAP. En janvier, un transfert de 650 € vers la FFAP a été réalisé, prétendument la part du bar. Je demande au président de confirmer mes dires et d'intégrer la comptabilité du bar dans les comptes du congrès.

William CONDETTE exprime plusieurs réserves sur le rapport de la commission des comptes. Il se demandant si elle est la même que celle qui a supervisé l'ancienne structure congrès pendant six ans. Il remet en cause la pertinence des informations fournies, soulignant que la répartition des espèces est le seul problème identifié cette année, un point sur lequel il est d'accord avec Noël.

Il répond au trésorier qui affirme que la commission de contrôle des comptes n'évalue pas l'opportunité des dépenses, en précisant que, bien que la commission ne juge pas des opportunités, le trésorier et le bureau doivent s'en préoccuper.

William CONDETTE critique l'absence de numéros de SIRET sur certaines factures, malgré une exigence antérieure à Poitiers. Il cite des exemples comme la facture d'Enigme Magie, qui manque de numéro de SIRET, et soulève une incohérence avec une facture additionnelle de 600 € pour le transport de M. Amar alors que ce coût était censé être inclus dans son cachet.

Concernant le bar de la Grande Motte, il note que lorsqu'il est géré par l'amicale, l'argent et les fournitures doivent revenir entièrement à l'amicale ou à la fédération, sans transactions non transparentes.

Il dénonce un conflit d'intérêt avec des factures émises au nom de "Rêves et Réalités", la société de

Serge ARIALH, pour des prestations artistiques. Ce conflit est accentué par l'embauche d'artistes facturée par la société du directeur des congrès.

William CONDETTE relève également une facture de 19 000 € pour l'hôtel au congrès de la Grande Motte, bien au-dessus des dépenses habituelles de 10 000 €, suggérant une surenchère budgétaire.

Il exprime des inquiétudes sur l'augmentation des budgets alloués aux artistes pour la Grande Motte, dépassant le budget initialement prévu de 50 000 €, avec une augmentation supplémentaire de 9 000 €. Il note que plusieurs factures d'Alexandra DUVIVIER et d'autres artistes, incluant des frais pour des prestations additionnelles, ne sont pas suffisamment clarifiées, en particulier concernant les montants en espèces demandés par Roberto GIOBBI et d'autres artistes. Il demande des éclaircissements sur le traitement et le paiement de ces factures, indiquant une confusion et un manque de transparence.

Serge ODIN répond aux préoccupations soulevées par la commission concernant la gestion du bar lors du congrès. Il souligne l'importance de clarifier sa position sur ce sujet pour le bureau ainsi que pour l'ensemble de l'assemblée générale. Selon lui, il existe un manque de clarté concernant le montant généré par le bar et la répartition des fonds entre la FFAP et les autres bénéficiaires.

Il insiste sur le fait que ces détails doivent être éclaircis, car il est inhabituel que des éléments ne soient pas intégrés au budget général de la fédération pour des événements comme un congrès. Serge ODIN affirme que des clarifications sont nécessaires pour assurer la transparence et la bonne gestion des fonds.

Noël DECRETON soulève un problème concernant la distribution et l'accès aux factures du congrès. Il s'interroge sur la manière dont William CONDETTE aurait pu obtenir les factures, en précisant qu'aucun des trois organismes (lui-même, Philippe LE NOURS, et la commission de contrôle) n'a transmis ces documents. Noël DECRETON a vérifié avec Joel HENNESSY et Philippe LE NOURS, qui n'ont pas non plus partagé ces informations.

William CONDETTE explique qu'il a acquis les informations relatives aux factures en assistant Philippe LE NOURS dans l'utilisation de DOLIBAR, et qu'il a eu accès à ces données par ce biais. Il souligne des anomalies dans le rapport de contrôle des comptes et exprime sa surprise face à la non-mention des espèces. Il a discuté de la situation avec le président de l'amicale et a pris connaissance des informations de la FFAP, ce qui l'a conduit à soulever des questions publiquement.

N DECRETON critique l'utilisation non autorisée des informations par William Condette et juge cela incorrect. Il défend la véracité des comptes, mentionne que les problèmes de numéros de SIRET ont été réglés, et évoque des problèmes de rédaction concernant les frais de transport d'ENIGME MAGIE. Il insiste sur la nécessité de maintenir la vérité et l'honnêteté dans les comptes.

William Condette souligne le conflit d'intérêt potentiel en lien avec la société appartenant au responsable des congrès, et Serge ODIN demande à William CONDETTE de cesser d'utiliser DOLIBAR. William CONDETTE accepte de supprimer DOLIBAR de son ordinateur, ce qui sera consigné dans le procès-verbal de la réunion.

Serge ARRIEHL intervient pour clarifier plusieurs points concernant les préoccupations soulevées par la gestion du congrès. Il commence par préciser qu'il ne détient pas la société Rêves et Réalités, mais qu'en tant que bénévole, il fournit son soutien à la fédération sans conflit d'intérêt. Selon lui, la société a aidé en fournissant des factures sans marge pour simplifier les contrats avec les artistes,

ce qui est particulièrement utile étant donné les difficultés liées à l'embauche d'artistes. ARRIAHL insiste sur le fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et qu'une autre solution sera trouvée pour éviter tout problème similaire à l'avenir.

Il évoque ensuite la question du logiciel DOLIBAR, affirmant que malgré les difficultés initiales rencontrées par Philippe LE NOURS pour se familiariser avec le logiciel, la décision a été prise de continuer à l'utiliser en raison de sa performance. Serge ARRIAHL rappelle que l'utilisation de DOLIBAR a été utilisée par Philippe LE NOURS après avoir été formé par William Condette, et il exprime son souhait que la prochaine équipe continue à utiliser ce logiciel performant.

Serge ARRIAHL aborde également la question de la gestion du bar du congrès, notant que la décision d'ouvrir un bar a été prise à la dernière minute. Le club Montpelliérain a été chargé de gérer le bar, mais il y a eu des erreurs dans le budget puisque le bar n'était pas prévu initialement. Il reconnaît que cette situation a entraîné des débats et des erreurs de comptabilité.

Concernant les contrats d'artistes, Serge ARRIAHL explique que les contrats avaient été établis de manière similaire depuis des années, mais qu'ils ont dû être révisés pour corriger des erreurs. Il mentionne spécifiquement la facture d'ENIGME Magie et indique qu'il a demandé une facture authentique. En ce qui concerne M. AMAR, Serge ARRIAHL note qu'un accord a été trouvé pour partager les frais de transport supplémentaires, ce qui a été ajusté pour clarifier les coûts dans les contrats.

Il aborde aussi la question des budgets, soulignant que le budget artistique de la Grande Motte était initialement inférieur à celui des autres congrès, mais qu'il a été augmenté pour le rendre conforme. Serge ARRIAHL met en lumière les difficultés rencontrées pour organiser le congrès en période économique difficile, comparant la situation à celle des congrès étrangers. Il précise que malgré ces défis, le congrès a réussi à engager de nombreux artistes talentueux, et la qualité artistique a été saluée par les participants.

Serge Odin insiste sur l'importance pour l'Assemblée fédérale de connaître les détails financiers liés à ce bar, notamment les revenus générés, la part revenant à l'association, et la répartition des profits. Il souligne que la transparence sur ces aspects est essentielle pour éviter tout malentendu.

En réponse, Serge Arialh explique que ce bar est créé à la dernière minute pour apporter un soutien au club organisateur du congrès, soulignant la lourdeur de l'organisation. Il exprime son souci de maintenir la transparence tout en rappelant que cette initiative est un ajout ponctuel destiné à faciliter l'organisation. Serge Arialh évoque également la possibilité pour les membres de l'assemblée de contribuer bénévolement à l'organisation de futurs congrès.

Serge Odin réagit en précisant que l'enjeu n'est pas de remettre en question les intentions derrière la création du bar, mais plutôt de signaler que cela crée un précédent problématique. Il insiste sur le fait que l'Assemblée fédérale ne considère pas normal que des activités sous-jacentes au congrès disposent de leur propre comptabilité indépendante. Il rappelle également un précédent scandale lors d'un congrès à Cannes, où une initiative similaire a créé des tensions.

La discussion dévie ensuite vers d'autres points, notamment sur la gestion des notes de conférences par Tony Poli et sur la légalité du siège social d'une association chez l'un de ses membres, ce à quoi Serge Arialh répond en soulignant la légalité de cette pratique.

Enfin, Serge Arialh justifie la nécessité de trouver des accords financiers avec des artistes pour attirer des talents de haut niveau lors des congrès, soulignant la complexité de ces négociations et la nécessité de petites contreparties pour réussir à organiser des événements de qualité. Cette intervention conclut la discussion sur une note de réalisme quant aux défis rencontrés dans l'organisation de tels événements, tout en réitérant l'importance de la transparence et de la collégialité dans les décisions.

6- Budget prévisionnel

Noël DECRETON prend la parole pour faire un point sur le budget de l'année. Il explique que, cette année, le budget n'est pas équilibré en raison de dépenses exceptionnelles, notamment celles liées à l'opération KALIOPI, qui représente environ 5000€. Il précise qu'il envisage de répartir cette dépense sur plusieurs exercices, bien qu'il doive encore vérifier le montant total exact de l'adhésion à la certification KALIOPI et la période concernée.

Noël DECRETON souligne qu'il apprécie la précision de Gérard, qui lui fournit tous les éléments nécessaires pour la comptabilité. Il indique avoir arrondi la somme à 5000€ pour simplifier les choses, malgré un montant réel légèrement inférieur, autour de 4000€, en prévision de coûts supplémentaires imprévus. Cet arrondi permet aussi de manipuler un chiffre rond, ce qui est plus pratique.

Ensuite, Noël DECRETON présente les chiffres des cotisations globales, estimées à 60 000€, tout en notant que le montant réel actuel se situe autour de 61 300 à 61 400€. Il détaille également les produits financiers, qu'il a estimés à 8 000€, et les autres sources de revenus, y compris une participation forfaitaire de 4 000€ pour le Congrès. Concernant les dépenses, il explique qu'il s'agit essentiellement de dépenses courantes, avec quelques exceptions comme des frais d'avocat et des frais pour une réunion des présidents, qui n'avaient pas été nécessaires l'année précédente.

Il aborde ensuite la situation de la boutique, qu'il considère comme peu performante. Il souligne que, heureusement, aucun personnel n'est employé pour la faire fonctionner, sinon il aurait fallu envisager de la fermer. Les ventes de livres sont faibles, et il estime que le site internet doit être revu et dynamisé. En revanche, il se félicite de la bonne performance de la revue, qui maintient une excellente qualité tout en ayant des coûts maîtrisés, permettant ainsi un léger bénéfice.

Noël DECRETON mentionne aussi l'équipe de France de Scène, qui reçoit une subvention de 4000€ pour combler le déficit entre les recettes (5000€) et les dépenses (9000€). Pour l'équipe de Close Up, un budget de 3000€ est prévu pour couvrir trois stages, bien qu'il manque de détails sur ces activités. Il conclut en affirmant que, mis à part les 5000€ de frais de certification KALIOPI, le budget est globalement équilibré grâce à une subvention exceptionnelle puisée dans les réserves.

Enfin, Noël DECRETON invite l'audience à poser des questions sur ce budget.

Laurent Guez exprime son inquiétude quant à la réduction du budget alloué à l'équipe de France de Close-Up. Il souligne la difficulté de boucler les comptes avec un budget de 4 000€, et s'interroge sur la manière de continuer avec seulement 3 000€. Laurent GUEZ insiste sur le fait que l'équipe souhaite continuer à exister, mais pose la question cruciale de savoir comment y parvenir avec un budget réduit.

Il critique le fait que l'Assemblée fédérale ait discuté du budget en se basant uniquement sur une ligne budgétaire, sans prendre en compte les besoins réels de l'équipe. Il rappelle que 3 000€ ne suffisent pas pour couvrir les dépenses, et avertit que cela pourrait entraîner des dépassements qui leur seraient reprochés l'année suivante. Guez insiste sur la nécessité pour l'Assemblée de se positionner non seulement sur le montant à allouer, mais aussi sur les besoins réels de l'équipe. Il précise qu'un stage coûte au minimum 1 000€, et demande à l'Assemblée de décider si elle souhaite continuer à soutenir une équipe de France de Close-Up, en rappelant que cette équipe a produit les six derniers champions de France ainsi que le champion du monde, dont tout le monde est fier. Il met en avant le travail considérable réalisé par l'équipe et souligne que si le budget est réduit à 3 000€, les résultats ne seront pas les mêmes.

Guez conclut en disant que la décision est maintenant entre les mains de l'Assemblée. Il accepte de faire avec les 3 000€ si c'est la décision finale, mais avertit qu'ils ne pourront pas obtenir les mêmes résultats. Il remercie l'Assemblée pour son attention et indique qu'ils discuteront du reste plus tard.

Joël HENNESSY pose une question à Noël DECRETON concernant le budget non équilibré. Joël rappelle que, selon les propos de Noël DECRETON, il est nécessaire d'afficher une fonction dans les réserves pour équilibrer le budget avec l'accord de l'Assemblée. Noël DECRETON répond en expliquant qu'il présente les chiffres tels quels pour montrer clairement le déficit de 5000€, qu'il propose de combler en puisant dans les réserves. Il précise que s'il avait équilibré le budget dès le départ, ce manque de 5000€ serait passé inaperçu.

William CONDETTE intervient ensuite pour questionner la réduction des frais prévus pour le congrès, soulignant que le budget pour 2024 indique 1500€ au lieu des 1900€ ou 2000€ prévus.

Noël DECRETON explique que cette réduction est due au fait que les frais liés à la participation du trésorier, du président, et de leurs épouses ne seront pas à la charge de la FFAP, d'où une économie significative.

William CONDETTE continue en exprimant son incompréhension quant à la ligne budgétaire du BIAM, où 5000€ de dépenses pour la certification KALIOPi apparaissent, mais aussi 5000€ de ressources. Noël DECRETON clarifie que ces 5000€ proviennent des réserves de la FFAP pour équilibrer le budget.

Ensuite, Condette remarque la présence de chiffres précis dans le budget, avec des virgules, et se demande pourquoi les montants ne sont pas arrondis à 9100€ ou 9200€ au lieu de 9106,33€.

Gilles MAGEUX, quant à lui, s'interroge sur l'absence de photos des produits sur le site de la boutique. R. Deville, responsable du site, indique qu'il n'était pas au courant de ce problème.

P. Rivet intervient pour rappeler qu'il gère la boutique depuis des années, en expédiant des revues et en s'occupant de l'entretien du local, sans demander de rémunération. Il demande un minimum de respect pour son travail. S. Odin rebondit sur ces propos en remerciant Rivet et tous ceux qui s'investissent pour la fédération. Il souligne l'importance de ne pas décourager les bonnes volontés, rappelant que la transparence est essentielle, mais qu'il faut aussi éviter de pinailler sur des détails au risque de décourager les bénévoles.

Christian CHARPENET propose de passer au vote.

7- Votes des résolutions 2 - 3 - 4 – 6

	OUI	NON	ABSTENTION	RESULTATS
2 - APPROUVEZ VOUS LE COMPTE RENDU DE L'AF DU 1ier AVRIL 2023 ?	60	2	3	RESOLUTION APPROUEE
3 - APPROUVEZ VOUS LE RAPPORT MORAL 2023 AVEC QUITUS AU PRESIDENT ?	56	2	7	RESOLUTION APPROUEE
4 - APPROUVEZ VOUS LES RESULTATS FINANCIERS 2023 AVEC QUITUS AU TRESORIER ?	64	0	1	RESOLUTION APPROUEE
6 - APPROUVEZ VOUS LE BUDGET PREVISIONEL 2024	60	1	4	RESOLUTION APPROUEE

8- Point sur les cotisations 2024

Robin DEVILLE présente le bilan des cotisations pour 2024. Le nombre total de membres est de 1146, répartis entre 1022 membres dans les amicales, 124 membres directs, et environ 60 nouveaux contributeurs. Robin DEVILLE souligne la difficulté de fiabilité des chiffres dus à l'outil utilisé. Il mentionne également que Paris, Lyon, et le Cercle Magique de Seine-et-Marne sont les trois amicales avec le plus grand nombre de membres.

Il note une stabilité des adhésions depuis 2018, bien qu'une légère baisse ait été observée depuis 2022. Deville rappelle la procédure de mise à jour des listes de membres et insiste sur l'importance de respecter les délais, notamment pour éviter des frais additionnels de 10€ après le 28 février. Il

exprime sa gratitude envers ceux qui ont suivi les procédures correctement, ce qui a permis de gagner du temps et de simplifier la gestion des cotisations. Il souligne également les avantages de la numérisation des processus, qui a réduit la paperasse et les coûts d'envoi.

Martine ARI AHL a posé une question sur les pénalités de retard pour les cotisations. Robin Deville a clarifié qu'il ne s'agissait pas de pénalités, mais de frais de 10€ pour couvrir les coûts d'envoi des revues manquantes pour les membres qui s'inscrivent tardivement, par exemple en juin ou en juillet. Il a expliqué que ces frais permettent de renvoyer les revues déjà publiées plus tôt dans l'année, ce qui coûte plus cher que l'envoi dans le cadre du routage régulier. Deville a insisté sur le fait que ce n'était pas une sanction, mais une participation aux frais d'envoi. Il a également mentionné que bien que certaines associations ne facturent pas ces frais, la FFAP a choisi d'appliquer cette règle pour éviter des coûts supplémentaires. La discussion s'est ensuite déplacée vers d'autres points, en indiquant que cette question des frais n'était pas à l'ordre du jour, et que l'accent devait être mis sur d'autres sujets, notamment la situation de l'équipe de France de close-up.

9- Exposé de la situation de l'Equipe de France de Close up, discussion sur son organisation et sur sa direction

Lors de la réunion du Bureau concernant la gestion de l'équipe de France de Close-up (EDFC), un rapport détaillé a été présenté suite aux discussions lors du Conseil fédéral du 16 mars dernier. Ce rapport soulignait plusieurs dysfonctionnements organisationnels et des insatisfactions persistantes, malgré les succès de l'équipe sous la direction de Laurent Guez.

Contexte et Problèmes Soulevés

Laurent Guez, Directeur de l'EDFC :

Réélu en 2022, Laurent Guez a dirigé l'équipe avec des réalisations notables, telles que l'organisation de stages à La Villette, Anglet, et Forges-les-Eaux, ainsi que la victoire d'un champion du monde. Toutefois, des problèmes d'organisation sont apparus, mettant en lumière un manque d'implication des membres, une absence de délégation, et une écoute insuffisante. Plusieurs dysfonctionnements ont été signalés, notamment :

- **Planification des stages :** La planification s'est souvent faite en fonction de la disponibilité des coaches plutôt que celle des stagiaires, sans convocations formelles systématiques.
- **Budget :** Absence de budget prévisionnel et des dépassements budgétaires récurrents, notamment dus à des changements de dates, entraînant des coûts supplémentaires pour le transport.
- **Communication :** Un manque d'informations partagées avec le trésorier, des changements de date sans préavis, et une absence de compte-rendu détaillé pour les stagiaires et les coaches.
- **Insatisfaction des membres :** Des plaintes ont été exprimées dans une lettre ouverte au Bureau, suivie d'une réunion de clarification en janvier 2023, mais la situation n'a pas significativement changé.

Ces problèmes organisationnels ont soulevé des préoccupations quant à la préparation adéquate des stagiaires pour les concours internationaux, mettant en péril la cohésion et l'efficacité de l'équipe.

Débats et Défense de Laurent Guez

Intervention de Laurent Guez :

Laurent Guez a reconnu la complexité de répondre à toutes les critiques mais a exprimé son sentiment d'être sous attaque, tout en insistant sur l'importance de ne pas décourager les volontaires. Il a souligné que, malgré les critiques, il n'y avait eu ni détournement de fonds ni incidents graves entre les stagiaires ou lors des congrès. Il a rappelé les succès de l'équipe, dont les victoires des six derniers champions de France et d'un champion du monde, affirmant que ces résultats sont le fruit d'un travail acharné.

Laurent a également reconnu certains problèmes, notamment le manque de cohésion au sein de l'équipe et le besoin de documentation plus formelle pour les stages. Cependant, il a rejeté les accusations de mauvaise gestion, expliquant que les critiques reçues n'étaient pas fondées sur des faits concrets. Il a notamment mis en avant des communications régulières avec l'Assemblée fédérale et le Conseil général, avec des documents attestant de la bonne organisation des stages.

Propositions du Bureau

Options proposées :

Face aux difficultés soulevées, le Bureau a proposé deux options à l'Assemblée fédérale :

1. **Maintien de Laurent Guez** : Il pourrait rester directeur, mais sous un suivi strict avec un directeur adjoint et une équipe de contrôle composée de Martine Delville, Peter Din, et une mission officielle. Ce suivi viserait à corriger les problèmes identifiés et à assurer une meilleure gestion.
2. **Remplacement temporaire** : Si l'Assemblée décidait de ne pas maintenir Laurent Guez, le Bureau mettrait en place une solution temporaire jusqu'aux prochaines élections en 2025.
- 3.

Fusion des Directions des Équipes de France :

Une proposition a également été faite par certains membres, comme W Condette et P Trupin, de fusionner les directions de l'équipe de France de Scène et de Close-up, sous une seule direction générale avec deux directeurs spécialisés pour chaque discipline. Cette option pourrait simplifier la gestion, éviter les doublons et créer une cohésion entre les deux équipes. Cependant, cette idée nécessiterait un vote interne et n'a pas été décidée lors de cette réunion.

Conclusion

Laurent Guez a conclu en réaffirmant son engagement pour l'équipe et en rejetant les critiques qu'il juge infondées. Il a rappelé que les succès de l'équipe sont indéniables et qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs. Toutefois, le Bureau et certains membres de l'Assemblée ont exprimé des préoccupations sérieuses sur la gestion actuelle, justifiant la nécessité d'une réflexion approfondie et potentiellement d'un changement dans la direction de l'équipe de France de Close-up.

10- Reconduction des responsables des commissions et des structures (vote)

Il est demandé aux membres de l'assemblée présents de se prononcer sur les reconductions des différents responsables de structures et commissions.

11- Votes de la résolution précédente

	OUI	NON	ABSTENTION	RESULTATS
RECONDUCTION DU RESPONSABLE STRUCTURE CONGRES	58	5	7	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE EQUIPE DE FRANCE DE CLOSE UP	19	38	13	NON RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE EQUIPE DE FRANCE DE SCENE	61	6	3	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION BIAM	57	2	11	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION CHAMPIONNAT DE FRANCE ET CONCOURS	64	2	4	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION CONTROLE DES COMPTES	46	4	20	RECONDUIT

RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION SPECTACLES ET VIDEO MAGIQUES DE L'ANNEE	55	5	10	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION DES SECRETS MAGIQUES DE L'ANNEE	53	4	13	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA MAISON ET DE LA BOUTIQUE FFAP	53	13	4	RECONDUIT
RECONDUCTION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION DES STATUTS, RI ET TEXTES FFAP	58	2	10	RECONDUIT
RECONDUCTION DU DIRECTEUR DE LA REVUE	66	1	3	RECONDUIT

Seul le poste du responsable de la structure équipe de France de Close Up n'est pas reconduit.

12- Point sur Equipe de France de Scène

Pathy BAD, membre de l'équipe EDFs, rapporte que trois stages ont été organisés en 2023 à Plouha, Bordeaux et Blois, avec respectivement 15, 5, et 24 stagiaires. Tous les stages se sont bien déroulés. Concernant Blois, après une coupure de deux ans due au départ de Céline NOULIN, l'équipe a pris ses distances avec la Maison de la Magie. Le retour sous une nouvelle direction s'est bien passé avec une bonne cohérence et un bon esprit d'équipe. L'esprit de collaboration a nettement évolué, et les concurrents s'entraident désormais, ce qui était rare auparavant. Pathy BAD se dit fier de cet esprit collectif.

Sur le plan financier, environ 13,000€ ont été dépensés, 11,000€ encaissés, et une subvention de 3,000€ a été reçue. Le mécénat a permis de percevoir 7,200€, principalement grâce à Dominique LEBEL. Malgré les conditions strictes, 8,100€ ont été apportés à la FFAP.

L'équipe se prépare maintenant pour le FISM Europe, avec un stage à Nevers organisé par Christian CHARPENET et le Cercle Magique Nivernais une semaine avant les championnats. Ce stage est essentiel pour peaufiner les détails, car aux concours FISM, les écarts de points sont minimes et chaque geste compte.

Enfin, il est mentionné que les équipes françaises souhaitent que la Fédération finance leurs tenues pour un coût de 2500€ sur quatre ans. Le mécénat de 7500€ couvre cette dépense. Serge ODIN signal que la FISM organise une cérémonie d'ouverture à la manière des Jeux olympiques, avec un code vestimentaire à respecter.

Pathy BAD demande au Bureau de répondre rapidement, remercie Martine DELVILLE et Hugues PROTAT pour leur travail, et souligne un problème de recrutement qui a conduit à mettre en pause le CMF (Collège des Magiciens Français), un projet destiné aux candidats n'ayant pas le niveau pour l'équipe de France.

S. Odin conclut en remerciant Pathy pour son intervention.

Infos sur le palais de la Magie et sur MACH 5

Pathy BAD informe sur une récente visite du palace à Paris par Dominique LEBEL, mis en vente à 13 millions d'euros, mais négocié à 9 millions grâce à l'expertise de Dominique Lebel, un maître en négociation immobilière. Pathy BAD souligne que Dominique Lebel est la personne idéale pour ce projet.

Il évoque également la création du "Palais de la Magie", un projet visant à redonner vie à l'art magique.

Un rendez-vous avec le fils de Bernard Arnault est prévu, une opportunité que la FFAP ne peut

manquer. Pathy BAD conclut en qualifiant Dominique Lebel de visionnaire.

13- Bilan final congrès 2023 de la Grande Motte

Serge ARIALH présente un bilan de l'organisation du congrès à La Grande Motte. Il mentionne que le congrès a réuni 633 participants, y compris les artistes et bénévoles. Initialement, l'événement faisait face à un déficit de 27 000 €, mais grâce à une forte mobilisation, notamment en communication, et à une négociation réussie avec le Palais des Congrès, un bénéfice de 7 200 € a été réalisé.

Il souligne les défis rencontrés, notamment la difficulté de planifier avec des inscriptions tardives et le fait que certains exposants n'ont pas rentabilisé leur participation. Néanmoins, l'implication des équipes, la qualité des infrastructures, et la co-organisation avec le club local de Montpellier ont été des points positifs. La stratégie de communication a été efficace, avec 132 inscriptions réalisées dans les cinq semaines précédant l'événement.

En conclusion, malgré les défis inhérents à l'organisation d'un congrès dans un lieu différent chaque année, Serge ARIALH est satisfait des résultats obtenus et du travail accompli par les équipes, bien que des améliorations soient toujours possibles pour les prochaines éditions.

Philippe LE NOURS annonce que le budget du congrès, fixé à 148 000 €, a dégagé un bénéfice de 7 200 €. Il suggère de détailler davantage les postes budgétaires à l'avenir. Il rappelle que le congrès est l'un des moins chers d'Europe, ce qui pourrait expliquer la faible participation des jeunes.

Serge ARIALH confirme que seulement 24 jeunes de moins de 25 ans étaient présents, ce qui est préoccupant. Christian PLASSE mentionne que les inscriptions tardives et la demande de places pour le gala le dernier jour ont posé des défis, mais que la promotion locale a bien fonctionné.

William CONDETTE exprime son étonnement quant aux retours positifs alors que des problèmes ont été signalés, notamment concernant les bénévoles. Martine ARIALH réplique que la Grande Motte, bien que choisie par William, présentait des défis imprévus, comme la numérotation des sièges, qui ont été résolus au dernier moment.

Victor CHABREDIER souligne l'importance des marchands pour attirer les jeunes, tandis qu'Yves Le BRIERO demande si le bénéfice sera réutilisé pour le prochain congrès. Serge ARIALH précise que chaque congrès repart de zéro et que les excédents sont partagés entre la fédération et le club organisateur.

Des problèmes de sécurité et de contrôle des accès sont également discutés. Georges NAUDET partage son expérience passée, suggérant l'embauche de vigiles, tandis que Serge ARIALH promet une vigilance accrue pour éviter ces incidents à l'avenir.

Enfin, Noël DECRETON s'excuse pour les problèmes survenus lors de la réunion des présidents, ce que Serge ARIALH confirme en prenant la responsabilité de l'organisation, promettant que cela ne se reproduira pas.

14- Point avancé congrès du Touquet 2024

Serge ARIALH explique que l'organisation d'un congrès est un processus complexe, comparé à la construction d'un puzzle, où chaque pièce doit être soigneusement assemblée. Il insiste sur l'importance de la collaboration entre la structure congrès et le club local, soulignant qu'une bonne communication et un travail d'équipe sont essentiels pour réussir.

Il indique que l'organisation avance de manière normale, tant sur le plan artistique que logistique, à six mois du congrès. Malgré les préoccupations de certains concernant la communication ou l'accessibilité des hôtels, il reste confiant quant à la bonne progression des préparatifs.

Concernant la communication, Serge ARIALH insiste sur l'importance d'une stratégie ajustée en fonction du timing et des artistes annoncés. Il annonce que la communication va s'intensifier à partir de la fin du mois, avec des campagnes régulières jusqu'à la fin août, tout en appelant les membres de la FFAP à soutenir cette communication en likant et partageant les posts sur les réseaux sociaux.

Enfin, il assure que le congrès réserve de belles surprises artistiques et que la ville du Touquet, avec ses attraits, contribuera à une expérience agréable pour les participants. Il conclut en affirmant que l'organisation se déroule bien, malgré les défis inhérents à ce type d'événement.

Noël DECRETON exprime son désaccord sur la stratégie de communication actuelle. Il estime que retarder l'annonce des éléments clés du congrès, notamment les artistes, pousse les gens à s'inscrire tardivement, souvent dans les trois dernières semaines. Il suggère de tester une approche différente en annonçant rapidement quelques artistes de renom pour voir si cela incite les gens à s'inscrire plus tôt. Malgré sa critique, il reconnaît que le plan de communication est déjà en place, mais il reste sceptique quant à son efficacité.

Serge ARIALH défend la stratégie de communication actuelle du congrès, affirmant qu'une analyse préalable a montré que des annonces précoces n'ont pas entraîné une augmentation significative des inscriptions. Il souligne que l'équipe de communication connaît son travail et mérite la confiance, rappelant que la mise en place d'une communication plus intensive juste après le congrès n'est pas toujours efficace, ni ici ni ailleurs.

Il admet comprendre le point de vue de Noël DECRETON, mais insiste sur le fait que la stratégie actuelle prend en compte divers facteurs, notamment le budget et la nécessité de ne pas tomber en déficit. Il rappelle que les inscriptions de dernière minute ont aidé financièrement lors du dernier congrès, et qu'il faut tenir compte de ce paramètre.

Serge ARIALH évoque également les défis liés à la charge de travail de la cellule de communication, en soulignant. Il conclut en insistant sur l'importance du travail d'équipe et sur le fait que, même s'il peut y avoir des désaccords, l'objectif commun reste la réussite du congrès.

W. CONDETTE souligne la distinction entre deux types de communication : la communication institutionnelle et la communication opérationnelle/commerciale. Il précise que, dans le contexte du congrès, il s'agit de communication commerciale, et non institutionnelle. Bien qu'il soit d'accord avec Serge ARIALH sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de présenter de nouveaux artistes chaque semaine, il insiste sur l'importance d'intégrer divers éléments dans la communication pour attirer les participants.

W. Condetto rappelle que la communication ne se limite pas à l'annonce des artistes. Elle doit englober tous les aspects du congrès, y compris la ville hôte, l'environnement, et d'autres éléments susceptibles d'intéresser les participants. Il note que, pour le congrès de Poitiers, la communication avait inclus ces aspects, et qu'il est nécessaire de faire de même pour le congrès actuel.

15- Déjeuner

16- BIAM : QUALIOPI Présentation des avancées

Gérald ROUGEVIN présente le Power Point (voir document en annexe) :

- Organigramme de la structure
- Synthèse 2023
- Certificat QUALIOPI 2024
- Calendrier QUALIOPI 2024-2027
- Perspectives formations 2024-2027
- Décisions CF 2023
- Budget QUALIOPI 2024-2025

- Document à collecter
- Perspectives

Gérald ROUGEVIN précise que la formation doit être ouverte à tous, FFAP ou pas FFAP, avec un seul tarif.

La classification du local en 5L doit être vérifiée. Il y a des possibilités de dérogations concernant l'accessibilité handicapé.

17- Changement image / Processus choix logo

Erik Parker explique le travail de la cellule de communication en collaboration avec le Bureau pour améliorer l'image de la Fédération. Le point de départ a été un ancien dossier spécifié par Alexandre Laigneau, ainsi que le retravail du logo avec le coq, utilisé par l'équipe de France de magie. Le Bureau a visé à simplifier les objectifs et valeurs de la Fédération, tant au niveau national qu'international.

Chaque membre du Bureau a contribué à définir des valeurs clés, telles que la passion, l'entraide, la créativité, la tradition, le partage, et l'excellence. Ces valeurs sont essentielles pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fédération au sein de l'organisation. Erik Parker souligne que la Fédération doit inspirer les futures générations de magiciens et préparer la relève, ce qui nécessite un changement d'image à la fois en interne et en externe.

Le travail sur le logo est actuellement en suspens, avec des divergences concernant son style (minimaliste ou représentatif) et son contenu (incluant ou non des éléments magiques comme un chapeau ou une baguette). Le débat se poursuit également sur l'importance de l'acronyme "FFAM", certains membres y étant attachés, tandis qu'E. Parker propose de mettre l'accent sur le terme "art magique" dans la communication pour mieux différencier la Fédération.

Erik Parker insiste sur la nécessité de poser les bonnes questions pour orienter la stratégie de communication, et informe qu'un devis de 1500 € pour la création du logo a été obtenu, avec un autre en attente. Le travail se poursuit pour cerner l'identité de la Fédération et adapter la communication en conséquence.

Pathy BAD demande quand la FFAM sera officiellement appelée ainsi.

Serge ODIN précise que le Conseil votera les logos fin juin et que le nom FFAM sera annoncé au Congrès du Touquet.

William CONDETTE se demande si le nom a été déposé en préfecture.

Serge ODIN répond que cela attend la révision des statuts.

William CONDETTE insiste sur le fait que le nom semble prématuré sans approbation des statuts et du règlement intérieur.

Serge ODIN confirme que Frédéric Hébrard présentera les propositions de statuts et que des réunions virtuelles seront organisées pour répondre aux questions.

William CONDETTE souligne que le logo n'est pas la priorité pour le Congrès, mais que les statuts doivent être prêts.

Erik PARKER décrit les axes de travail pour le logo, les couleurs, et les éléments comme le coq et le chapeau, tout en mentionnant les défis rencontrés pour obtenir un consensus sur le logo.

William CONDETTE propose d'examiner les logos en blanc sur fond noir pour évaluer leur reconnaissance.

Pathy BAD demande des déclinaisons du logo de l'équipe de France.

Robin DEVILLE rappelle que la proposition de logo basée sur le logo de l'équipe de France a été rejetée l'année précédente.

William CONDETTE insiste sur la nécessité de déclinaisons pour tous les nouveaux logos.

Serge ODIN annonce que le logo doit être finalisé d'ici le 30 juin et que deux propositions seront soumises à l'Assemblée fédérale pour vote.

Laurent GUEZ suggère de donner une carte blanche à la cellule en charge pour finaliser le logo, en s'assurant que l'Assemblée fédérale puisse voter.

Gilles MAGEUX mentionne la difficulté de parvenir à un consensus sur le logo et suggère d'envisager des concours ou des études de marché pour obtenir des avis supplémentaires.

Serge ODIN assure que toutes les pistes seront explorées et que la cellule de communication continuera à travailler sur le logo.

William CONDETTE propose de faire appel à Erik Parker pour explorer les pistes et présenter les options au prochain congrès, permettant aux membres de voter.

Serge ODIN remercie la cellule de communication pour son travail et assure que toutes les suggestions seront prises en compte dans le processus de création du logo.

18- Congrès 2025 : présentation des propositions

Serge ARIALH présente la situation actuelle difficile dans l'organisation de congrès, en soulignant que le comportement des gens change face à cette conjoncture. Face à ces défis, il évoque l'idée de tenir un congrès sur trois ans dans un même lieu pour faciliter l'organisation et la logistique. Il contacte neuf palais des congrès, notamment à La Grande Motte, Troyes, Le Touquet, Les Sables d'Olonne, et Arcachon pour obtenir des devis.

Serge ARIALH souligne l'avantage de revenir dans des palais des congrès déjà connus, car le personnel est familiarisé avec l'organisation d'un congrès de magie, ce qui facilite les négociations et le déroulement des événements. Il explique que le cahier des charges technique exige une salle de 1000 places, un auditorium de 400 places pour les concours et galas de scène, ainsi que des salles de conférence suffisamment grandes. Les devis obtenus varient entre 68 000 € et 80 000 €, avec certaines offres encore plus élevées.

Pour l'année prochaine, Serge mentionne avoir reçu plusieurs devis, dont celui de La Grande Motte qui propose des réductions progressives sur trois ans : 18% la première année, 19% la deuxième année, et 20% la troisième année. Toutefois, il privilégie un retour à un lieu où les précédents congrès se passent bien et où les aspects techniques se déroulent sans problème. Parmi les propositions, Troyes retient son attention en raison des bons retours des congressistes, de sa position centrale en France, et de la possibilité d'organiser des événements après le congrès, notamment en centre-ville.

Le budget prévisionnel est ajusté pour accueillir environ 560 congressistes, avec une augmentation proposée du tarif des accompagnants à 195 €, ce qui reste en dessous des pratiques internationales selon Serge ARIALH. Ce réajustement est nécessaire pour équilibrer le budget du congrès.

Enfin, deux dates sont proposées pour le congrès à Troyes : du 3 au 5 octobre, ou du 25 au 28 septembre 2025. La première date est en continuité avec les années précédentes, tandis que la deuxième serait après le congrès d'Espagne, MAGIALDIA, ce qui pourrait faciliter la négociation avec les artistes. Serge conclut en s'engageant à discuter de nouvelles négociations pour obtenir de meilleures conditions financières si Troyes est choisi comme lieu du prochain congrès.

Noël. DECRETON pose une question sur l'allocation forfaitaire de 4000 € destinée à la FFAP, qui semble avoir disparu du budget. Il exprime également une remarque sur le budget, expliquant qu'il a été qu'il nécessite un avis du trésorier et de la commission de contrôle des comptes avant d'être

soumis au vote.

Serge ARIALH explique que l'allocation de 4000 € est liée à l'organisation du congrès à Troyes, où un club local ne souhaite pas co-organiser l'événement. Il précise que la structure congrès, avec ses bénévoles, assumera l'organisation et que tous les bénéfices seront destinés à la FFAP, sans partage avec d'autres entités. Il admet cependant que la manière dont les 4000 € sont intégrés au budget peut poser problème et propose de retravailler le budget pour équilibrer les comptes sans inclure cette somme de manière inappropriée.

Noël DECRETON insiste sur le fait que les 4000 € sont censés couvrir les dépenses spécifiques de la FFAP, comme les invitations, les trophées, et autres obligations liées au congrès. Il estime que ces 4000 € ne devraient pas être utilisés de la manière décrite par Serge ARIALH, et il se prononce contre le budget tel qu'il est actuellement présenté. Il souligne également que la décision ne devrait pas être prise tant que le trésorier et la commission de contrôle n'ont pas donné leur avis.

Serge ODIN et William CONDETTE ajoutent que, selon le cahier des charges, les 4000 € font partie des dépenses obligatoires, que le congrès soit organisé par une structure ou avec l'aide d'un club local. William CONDETTE exprime également des inquiétudes quant à la hausse des prix pour les accompagnants, craignant que cela dissuade davantage de membres de la FFAP de participer au congrès.

Yves CHURLET propose d'explorer des solutions pour augmenter les recettes du congrès, telles que l'organisation de deux galas ou des séances publiques, et en améliorant la communication pour attirer plus de spectateurs, pas seulement des magiciens.

19- Point sur la demande de rescrit d'Intérêt Général

Serge ODIN indique que la Fédération avait engagé FIDAL pour les aider dans une démarche visant à obtenir la reconnaissance d'intérêt général et à la reconnaissance d'utilité publique. Cependant, il y a eu des doutes sur les chances de réussite de cette démarche, FIDAL ayant estimé que les chances de succès étaient de 50%.

Serge ODIN précise que Dominique LEBEL avait des difficultés à travailler avec les structures décisionnelles de la Fédération, qui fonctionne de manière collective avec des décisions prises par l'Assemblée fédérale et le Conseil. Contrairement à son style de gestion plus direct et rapide, Lebel se heurtait à des processus qu'il trouvait trop lents et bureaucratiques.

Projet MACH 5

Frustré par les limitations de la Fédération, Dominique LEBEL a décidé de lancer son propre projet, une fondation appelée « MAGIC FOUNDATION » et une association pour la gestion "Mach 5". Cette fondation serait plus ouverte et serait conçue pour éviter les obstacles rencontrés par la FFAP. Il souhaite créer un grand espace dédié à la promotion de la magie, sans les contraintes de l'organisation actuelle de la FFAP. Il est également mentionné qu'il cherche un lieu pour cette fondation, avec un budget potentiellement élevé.

Serge ODIN suggère que la FFAP ne pourra pas rester à l'écart de ce projet et qu'une collaboration ou une forme de partenariat pourrait être nécessaire.

Pathy BAD précise que bien que Dominique LEBEL ne soit pas membre de la FFAP, il continue de s'impliquer en tant que coach de l'équipe de France de magie de scène. Il est actif dans ce rôle depuis une dizaine d'années et a même commencé à sponsoriser des projets par lui-même. Il exprime son souhait de ne pas devenir membre de la FFAP, possiblement pour des raisons fiscales, étant basé en Belgique.

Dominique LEBEL développe un projet ambitieux qui vise à créer un espace dédié à la magie. Il propose un lieu qui pourrait comprendre des salles de spectacle, des espaces pour des cours de magie, et d'autres installations pour promouvoir l'art magique.

Pathy BAD suit de près ce projet et accompagne Dominique LEBEL dans ses visites de sites

potentiels à Paris. Ils ont récemment visité un espace de 2 500 m² au Palace, estimé initialement à 13 millions d'euros mais renégocié à 9 millions. Le coût total du projet pourrait atteindre 20 à 30 millions d'euros, incluant les aménagements nécessaires.

Pathy BAD reconnaît le professionnalisme et la compétence de Dominique Lebel en matière de négociation immobilière. Il émet des réserves quant à la faisabilité du projet. Il souligne que, bien que ce projet soit ambitieux et potentiellement bénéfique pour l'avenir de la magie, son succès n'est pas garanti.

Serge ODIN indique que Dominique LEBEL propose d'expliquer son projet à la FFAP, mais compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est jugé prématuré d'aborder ce sujet en profondeur lors de cette réunion.

Pathy BAD et Serge ODIN soulignent que bien que le porteur du projet manque parfois de diplomatie et ait eu des échanges tendus avec le bureau de la Fédération, son initiative ne peut pas être ignorée par la FFAP. Pathy BAD insiste sur l'importance de suivre ce projet de près, tout en restant prudent.

Serge Odin ajoute que le projet a une dimension européenne, avec la recherche d'accords en Espagne, en Italie et en Allemagne, et qu'il vise à créer un "Magic Circle franco-européen".

Le projet "Mach 5" représente une opportunité potentiellement grandiose pour la promotion de la magie, mais il soulève également des questions importantes concernant sa réalisation et l'implication de la FFAP. La Fédération est invitée à rester attentive aux développements de ce projet, qui pourrait avoir des répercussions significatives sur l'avenir de la magie en France.

Loge du gardien

Jean Claude PIVETEAU demande des nouvelles sur la situation de la loge de la gardienne.

Noël DECRETON critique sévèrement le syndic et exprime son inquiétude concernant l'état de dégradation rapide du bâtiment. Il souligne l'urgence de réaliser un ravalement de la partie arrière de l'immeuble, un projet initialement estimé à plus de 300 000 €.

Georges NAUDET mentionne que, lors de plusieurs réunions, il a été évoqué que les propriétaires seraient contents que la FFAP achète la loge, en partie parce que la FFAP prête déjà une salle pour leurs réunions. Toutefois, il note que des travaux conséquents, estimés à 200 000 €, seraient nécessaires pour agrandir l'espace, mais ces travaux pourraient être reportés.

Georges NAUDET envisage aussi la possibilité que la vente de la loge puisse rapporter environ 800 000 €, ce qui pourrait permettre d'acheter un petit théâtre à Paris.

Pathy BAD et Georges NAUDET discutent de l'opportunité d'acheter la loge, soulignant que, bien que cela puisse rapporter beaucoup en cas de revente (potentiellement plus de 900 000 €), il serait prématuré de réaliser des travaux immédiatement. Georges NAUDET évoque également la nécessité d'obtenir l'agrément ERP (Établissement Recevant du Public) pour répondre aux exigences de la certification KALIOPI, nécessaire pour l'organisation de stages.

Noël DECRETON rappelle que la transition d'un usage d'habitation à un usage commercial n'est pas simple et que cela pourrait poser des problèmes d'utilisation. Il avertit également que certains murs, bien que non porteurs à l'origine, pourraient l'être devenus avec le temps, ce qui compliquerait les travaux. Enfin, il exprime des doutes sur la capacité de l'association à obtenir un financement pour l'achat, soulignant que l'achat sans perspective de recettes supplémentaires pourrait être dangereux financièrement pour la fédération.

20- Modifications des statuts : point sur les avancées et sur le processus

Lors de la discussion sur les modifications des statuts de l'organisation, Frédéric HEBRARD a insisté sur la nécessité de soumettre les nouveaux statuts au vote le plus rapidement possible, même sans le Règlement Intérieur (RI) qui les accompagne habituellement. Il a mentionné que les statuts ont déjà été relus par FIDAL, une société d'avocats, ce qui suggère que le document est en bonne

voie pour être finalisé. Pour accélérer le processus, Frédéric HEBRARD propose que les membres lui transmettent leurs commentaires par écrit, permettant ainsi de centraliser les retours et de les intégrer efficacement.

Afin d'assurer une bonne compréhension et une validation collective, il a également proposé d'organiser deux réunions d'une heure en visioconférence, étalées sur les deux semaines suivantes. Ces réunions visent à discuter des modifications proposées, à répondre aux éventuelles questions et à préparer le terrain pour le vote final.

Sébastien CRUNELLE, de son côté, a interrogé sur le délai nécessaire pour finaliser le Règlement Intérieur, suggérant une échéance en automne pour la rédaction. Cela laisse entendre que le RI est encore en phase d'élaboration et qu'il ne sera probablement pas prêt à être soumis en même temps que les statuts.

Gérald ROUGEVIN a ajouté une considération importante : à partir de septembre, le processus électoral pour l'assemblée commence, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la manière dont les statuts et le RI seront perçus et intégrés. Il sous-entend que les changements dans les statuts pourraient influencer les élections à venir, ou que les élections pourraient nécessiter des ajustements dans le processus de modification des statuts.

21- Question diverse : demande de modification du cahier des charges structure congrès (voir document "PROPOSITION MODIFICATION CDC CONGRES")

Pare manque de temps ce sujet n'a pas été abordé. Il le sera à l'occasion d'une prochaine assemblée.

22- Autres questions diverses (voir document "Questions diverses AF 6 avril 2024")

Jean Claude HESSE exprime un sentiment de ne pas être suffisamment reconnu en tant que président. Il évoque la nécessité de réfléchir à des moyens de différenciation, tels que l'attribution de badges spécifiques lors des congrès. Ce manque de reconnaissance est partagé par d'autres membres présents.

Plusieurs présidents, dont Éric DELESCAUX, se plaignent de ne pas recevoir assez d'informations pour mener à bien leur mission. Il est proposé de publier les comptes rendus des réunions sur le site internet pour une meilleure diffusion de l'information.

Serge ODIN souligne que la dernière réunion a été productive et souhaite poursuivre dans cette dynamique. Il rappelle que Vincent CHABREDIER est chargé de relancer la prochaine réunion.

Il est évoqué le besoin d'impliquer davantage de membres dans les travaux pour soutenir l'action des présidents.

William CONDETTE insiste sur l'importance de maintenir un stand FFAP lors des congrès avec la présence active des présidents pour renforcer la visibilité et l'engagement.

Jean Claude HESSE fait part de son sentiment que certaines décisions sont prises par une « élite », donnant l'impression que les présidents locaux n'ont pas leur mot à dire. William CONDETTE ajoute qu'il y a eu des cooptations de membres alors que d'autres étaient proches d'être élus, ce qui accentue ce sentiment d'injustice.

Jean Claude HESSE critique la revue, estimant qu'elle ne s'adresse pas au plus grand nombre. Yves CHURLET propose d'y inclure trois rubriques consacrées aux tours, accessibles à tous, y compris aux débutants, bien que ceux-ci puissent aussi trouver beaucoup d'informations en ligne.

Jean Claude HESSE déplore la présence trop fréquente de certains membres, comme Jean Jacques SANVERT, dans les communications officielles, au détriment d'autres contributeurs.

Gilles MAGEUX suggère que chaque amicale fasse un topo sur les activités de leur club, ce qui pourrait être inclus dans la revue ou publié en ligne.

Serge ARRIALH, relayant une remarque de Serge, insiste sur la nécessité de formaliser par écrit le partenariat avec le Festival Mondial de la Magie pour éviter tout malentendu futur.

23- Choix de la date de la prochaine assemblée fédérale

Vu le nombre de participant à cette heure, il sera envoyé des propositions de dates pour l'AF 2025 ;

La séance se termine à 18h00

Serge Odin
Président
adjointe



Martine DELVILLE



Christian CHARPENET
Secrétaire Générale
Secrétaire Général



FEUILLE DE PRESENCES

N° CARTE FFAP	NOM	NBRE DE VOIX AVEC POUVOIRS
1402	WILLIAM CONDETTE	2
1443	SERGE ARIAL	5
1450	JEAN MARIE MARLOIS	2
1505	Chritian CHARPENET	7
1634	LAURENT GUEZ	1
1635	YVES LABEDADE	1
1688	Serge ODIN	3
1868	FREDERIC BIGORGNE	1
1897	PATRICK RIVET	1
1980	GEORGES NAUDET	1
1984	PATHY BAD	1
2058	GERALD ROUGEVIN	1
2158	JEAN-FREDERIC DUBLED	1
2301	HUGUES PROTAT	1
2367	FREDERIC HEBRARD	5
2478	ALAIN ECHARDOUR	1
2698	ERIC DELESCAUT	1
2735	VINCENT CHABREDIER	1
2881	GILLES MAGEUX	2
2974	FREDERIC DENIS	3
2992	JEAN CLAUDE PIVETEAU	3
3139	ERIK PARKER	1
3224	CHRISTOPHE BLANGY	2
3304	YANN LE BRIERO	2
3424	CHRISTIAN PLASSE	2
3625	STEPHANE GOMEZ	1
3720	PHILIPPE LE NOURS	1
3938	MARTINE ARIAL	1
3988	MARTINE DELVILLE	1
4128	François BOST	3
4162	SEBASTIEN CRUNELLE	2
4169	JEAN NOËL CARRERE	3
4713	PHILIPPE CAMALOT	1
4716	JEAN CLAUDE HESSE	1
4755	YVES CHURLET	1
4841	NOËL DECRETON	3
5015	ROBIN DEVILLEBICHOT	1
37		70



RAPPORT MORAL 2023

Au cours de cette année écoulée, la fédération a poursuivi ses efforts pour promouvoir l'art de la prestidigitation en France et soutenir ses membres dans leur pratique artistique.

Depuis longtemps le bureau, commissions... sont confrontés à des difficultés pour réaliser certaines actions prévues en raison du manque de personnes disponibles pour apporter leur aide.

L'implication des membres est essentielle pour mener à bien les projets de la fédération et atteindre ses objectifs.

Il est primordial que chaque membre de l'Assemblée et du Conseil se mobilise et s'engage activement pour soutenir les initiatives de la fédération.

C'est ensemble, nous pourrons surmonter ces obstacles pour être efficaces et contribuer au bon fonctionnement de la Fdération et surtout à la promotion de l'art de la prestidigitation en France.



LE CHANGEMENT DE NOM :

Voté par l'AF extraordinaire de juillet. Le Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (FFAP) en Fédération Française des Arts Magiques en juillet 2023 marque une évolution significative dans la perception et la représentation de cet art. Ce changement reflète une volonté de modernisation et d'élargissement de l'image de la fédération, qui souhaite proposer un spectre plus large de pratiques magiques au-delà de la seule prestidigitation.

Bien que discipline fascinante notre art reste trop souvent perçu comme étant limitée à un certain type de représentations et de public. En adoptant le terme "Arts Magiques", la fédération se donne l'opportunité d'inclure d'autres formes de magie telles que la magie mentale, la magie de scène, la magie numérique, et même des aspects de l'illusionnisme au théâtre.

Ce changement de nom reflète une volonté de la part de la fédération de s'adapter à un public plus large et plus diversifié, en mettant en avant l'aspect artistique et créatif de la magie plutôt que simplement ses aspects techniques.

LE NOUVEAU LOGO :

Travail de la cellule COM. En rapport avec ce changement d'image, il se doit d'être dans un style moderne et dynamique, porteur des différentes facettes des arts magiques, mais au-delà des symboles emblématiques associés que nous connaissons tous. L'objectif étant de créer un logo distinctif qui capture l'imagination du public et reflète la diversité et la créativité des arts magiques.

Plusieurs activités de la Fédération sont impactées par la réalisation de celui-ci : Activités de clubs, Journée de la Magie, Congrès, FISM...



MODIFICATION DES STATUTS :

Gros travail d'équipe sous la houlette de Frédéric Hebrard. Nécessité de simplification et d'adaptation aux conditions pour obtenir la RUP et l'IG. Modification du RI nécessaire.

SUCCESSION DE Pierre BRAHMA :

Je rappelle que la société SURAVENIR s'est rangée derrière les conclusions du médiateur des assurances et nous avons reçu un virement de 117 969.45€, somme à laquelle il faudra bien sûr déduire les frais de succession. En décembre 2023 nous avons reçu officiellement l'autorisation préfectorale pour la FFAP de recevoir le legs de Pierre Brahma. Ceci est un élément positif pour l'administration fiscale dans notre demande de reconnaissance de RUP et IG. Contacts permanents avec le notaire pour les terrains de Meze et finaliser la succession.

RECONNAISSANCE D'INTERET GENERAL et UTILITE PUBLIQUE :

Gros travail avec l'aide de la Société FIDAL. Au départ sous l'impulsion de Dominique LEBEL pour agir au nom de la FFAP puis avec le bureau seul après retrait du pouvoir donné à D. LEBEL.

LA REVUE DE LA FFAP :

Poursuite d'un excellent travail par son directeur Yves Labedade qui malgré les difficultés fournit une revue de qualité.



CONGRES 2023 A LA GRANDE MOTTE :

De l'avis de tous, une réussite. Merci à tous les organisateurs (cercle des magiciens du Languedoc) sous la direction de Jean-Claude HESSE et le congrès (Serge et Martine Arial et Philippe Lenours qui ont pris la suite de Willam Condette, Marc Louat et Gérard Rougevin).

CONGRES 2024 AU TOUQUET :

Nord Magic Club et structure Congrès

LABELISATION FISM :

A faire chaque année pour notre congrès

BIAM :

Gérald ROUGEVIN a repris la lourde tâche de directeur du BIAM avec tout ce qui va avec notamment un gros travail administratif notamment pour obtenir l'agrément QUALIOPi nécessaire à la prise en charge des frais de formation pour nos candidats.



EQUIPES DE FRANCE SCENE ET CLOSE-UP :

Réalisation de plusieurs stages, partenariat avec la Maison de la Magie.

MISE EN PLACE DE LA DELEGATION FRANCAISE :

ECM FISM 2024

CONCOURS SELECTIFS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Coudekerque, Albertas, Diavol, Portes d'Or, OEDM, Aliénor d'Aquitaine , Bourg d'Oisan...

LES SPECTACLES ET VIDEOS MAGIQUES DE L'ANNEE :

Claude Gilson. Soucis d'organisation avec les vidéos magiques de l'année



ECHANGES REGULIERS AVEC LA FISM :

SERVICE COM :

Dirigé par Patrick de Berg qui avec une équipe réduite fait le maximum pour répondre aux besoins : lettre-info, réseaux sociaux, site

L'AGORA MAGIQUE :

(Francis Tabary et Gilles Mageux). 2744 membres à ce jour. Des sujets intéressants, trop de pubs personnelles et locales à mon goût.

Comment faire pour que ce groupe ne ressemble pas à un autre ?

Et beaucoup de frustrations

Merci de votre confiance et de votre attention

F.F.A.P. - BILAN Exercice 2023									
ACTIF					PASSIF				
		BRUT	AMORTISSEMENT DEPRECIATION	NET					NET
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & RESERVES				
Immobilisations incorporelles					Fonds propres				
	Site Internet	9 404,46 €	9 404,46 €	0,00 €	Report à Nouveau				
Immobilisations corporelles					Légales				
	Immeuble Rue St Martin	146 585,71 €	146 585,71 €	0,00 €	Réglementaires				
	Gros travaux Immeuble 2001	11 986,58 €	11 986,58 €	0,00 €	Autres				
	Gros travaux Immeuble 2009	11 380,00 €	11 380,00 €	0,00 €	Report à nouveau				
	Travaux Année 2013	3 657,49 €	3 657,49 €	0,00 €	Résultat de l'Exercice				
	Chaudière	1 882,10 €	1 882,10 €	0,00 €	Excédentaire				
	Sanibroyeur 2015	597,89 €	597,89 €	0,00 €	Déficiaire				
	Sanibroyeur 2020	1 200,00 €	960,00 €	240,00 €					
	Rideau Scène	4 488,55 €	4 488,55 €	0,00 €					
	Micro Ordinateur	655,27 €	655,27 €	0,00 €					
	Video Projecteur	499,90 €	499,90 €	0,00 €					
	Imprimante carte FFAP	1 584,00 €	1 584,00 €	0,00 €					
	Imprimante carte Congres	1 500,00 €	250,00 €	1 250,00 €					
	Bibliothèque 1 592,61 / an	7 963,05 €	7 963,05 €	0,00 €					
	Vidéo K7	1 143,28 €	1 143,28 €	0,00 €					
		195 123,82 €	193 633,82 €	1 490,00 €					
Immobilisations financières									
		0,00 €	0,00 €	0,00 €					
	TOTAL	204 528,28 €	203 038,28 €	1 490,00 €		TOTAL	0,00 €	168 026,62 €	
ACTIF CIRCULANT					DETTES				
STOCK de Marchandises					EMPRUNTS & DETTES				
	Stock Boutique	10 056,41 €	3 067,30 €	9 570,41 €					
	Stock E.D.F. Scène	778,30 €	0,00 €						
	Stock Association FFAP	1 803,00 €	0,00 €						
Avances et Acomptes versés					Avances et acomptes reçus				
CLIENTS					DETTES FOURNISSEURS				
	Produits non facturés			0,00 €	Factures non parvenues				
	V. M. P. - Titres BNP Kempf	8 026,14 €	1 294,48 €	6 731,66 €					
CHEQUES à ENCAISSER									
BANQUES									
	S.G. C.C.	FFAP	10 286,77 €						
		Congrès 1 - 2024	LE TOUQUET	38 251,63 €					
		Congrès 2 - 2023	Gde Motte	7 044,14 €					
		EDF Scène		344,29 €					
		EDF Close-up		502,37 €					
	S. G.Epargne	Livret FFAP		149 040,96 €					
	S. G. Livret A	FFAP		77 802,09 €					
	PAYPAL			0,00 €					
		S/TOTAL BANQUE		283 272,25 €					
CAISSE									
		EDF Scène		0,00 €					
COMPTE de REGULARISATION					COMPTE de REGULARISATION				
486 000-CHARGES constatées d'Avance					487 000-PRODUITS constatés d'Av				
	Acompte Palais Congrès LGM	0,00 €		695,49 €	LE TOUQUET				
	Frais Com Pub Con	400,00 €			Cotisation 2024				
	Frais Congres- Paypal - Stripe	295,49 €							
	Frais Cotisation- Paypal - Stripe	0,00 €							
418 100-PRODUITS à RECEVOIR					408 100-CHARGES à PAYER				
	Participation Fluides Maison FFAP	1 114,00 €		8 096,60 €	PCS Cloud				
	Intérêts 2023 - Livret A	2 268,01 €			Chèq Conférence				
	Intérêts 2023- Cpte Livret FFAP	4 241,34 €			Droits d'Auteurs				
	Intérêts 2023- Cpte Livret Congres 2	186,25 €			Amicale LGM				
	Vente Livre Fechner	35,00 €			Imposition Legs				
	Publicité revue	252,00 €			Prov Fact TROYES				
					Provis Elections				
	S/TOTAL ACTIF CIRCULANT			308 366,41 €	S/TOTAL DETTES				
VIREMENTS INTERNES					VIREMENTS INTERNES				
				0,00 €					
	TOTAL GENERAL			309 856,41 €		TOTAL GENERAL		309 856,41 €	
									0,00 €

COMPTE D'EXPLOITATION F.F.A.P. - ANNEE 2023 - (REEL avant affectation Subventions aux E.D.F.)											
		TOTAL	REPARTITION PAR ACTIVITE								
COMPTES	INTITULE	GENERAL	GESTION	BOUTIQUE	REVUE	E.D.F. Scène	E.D.F. Close	B.I.A.M.		CONGRES 2 POITIERS	CONGRES 2 L.G.M.
		Section	1	2	3	4	5	6		10	11
PRODUITS D'EXPLOITATION											
705 110	inscription Congrès Congrèssistes	125 775,07 €								125 775,07 €	37 703,75 €
705 120	Inscription Marchands	22 130,00 €								22 130,00 €	
705 150	Recettes Gala Public	6 050,00 €								6 050,00 €	
706 000	Cotisations Membres FFAP	33 940,00 €	33 940,00 €								
706 100	Cotisations BIAM	5 760,00 €						5 760,00 €			
707 100	Part Abonnements dans Cotisation	28 405,00 €			28 405,00 €						
706 120/130	Publicité & Sponsoring	1 398,00 €			648,00 €					750,00 €	
707 135	Cotisations Membres EDF S	1 500,00 €				1 500,00 €					
707 140	Participation Stagiaires aux Stages	2 055,00 €				2 055,00 €					
707 150/170	Subventions FFAP EDF	0,00 €									
707 15x	Subventions DIVERSES - CONGRES	3 000,00 €								3 000,00 €	
707 160	Recettes Diverses EDF S	0,00 €									
707 180	Partenariat (Maison de la Magie)	0,00 €									
707 2xx	Vente de Marchandises/Livres	747,40 €		747,40 €							
707 252	Participations frais expédition	188,85 €		188,85 €							
707 290	Soirée Pass et diner Spectacle	16 560,00 €								16 560,00 €	
707 500	Participation utilisation Locaux FFAP	2 542,00 €	2 542,00 €								
754 210	Mécénats dédiés aux EDF	7 200,00 €				7 200,00 €	0,00 €				
778 101	Participation Forfaitaire Congrès	4 000,00 €	4 000,00 €								
	TOTAL	261 251,32 €	40 482,00 €	936,25 €	29 053,00 €	10 755,00 €	0,00 €	5 760,00 €	0,00 €	174 265,07 €	37 703,75 €
PRODUITS FINANCIERS											
7621xx	Intérêts financiers (Livret A-Congrès)	1 176,15 €	1 176,15 €								6,25 €
	TOTAL	1 176,15 €	1 176,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,25 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS											
771 800	Produits exceptionnels s/opération	0,00 €									
778 100	Excédent du Congrès	0,00 €									
778 101	Participation forfaitaire Congrès	0,00 €									
781 61x	Reprise Dépréciations immos	5 921,10 €	5 921,10 €								
781 73x	Reprise Dépréciations Actifs	0,00 €									
786 665	Reprise Dépréciations V.M.P.	0,00 €									
787 500	Reprise s/ Provisions Exceptionnelles	2 200,00 €	2 200,00 €								
	TOTAL	8 121,10 €	8 121,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des PRODUITS	270 548,57 €	49 779,25 €	936,25 €	29 053,00 €	10 755,00 €	0,00 €	5 760,00 €	0,00 €	174 265,07 €	37 710,00 €
	Produits reçus d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-37 710,00 €
	TOTAL des CHARGES	267 132,98 €	53 797,17 €	754,99 €	26 661,19 €	5 131,80 €	4 047,76 €	5 543,49 €	0,00 €	171 196,58 €	0,00 €
	RESULTAT (Excédent ou Déficit)	3 415,59 €	-4 017,92 €	181,26 €	2 391,81 €	5 623,20 €	-4 047,76 €	216,51 €	0,00 €	3 068,49 €	0,00 €

COMPTE D'EXPLOITATION F.F.A.P. - ANNEE 2023 - (REEL avant affectation subventions aux E.D.F.)											
		TOTAL	REPARTITION PAR ACTIVITE							CONGRES 1	CONGRES 2
COMPTES	INTITULE	GENERAL	GESTION	BOUTIQUE	REVUE	E.D.F. Scène	E.D.F. Close	B.I.A.M.		POITIERS	L.G.M.
		Section	1	2	3	4	5	6		10	11
CHARGES D'EXPLOITATION											
605 000	Achats Matériel & Equipements Communication	1 151,92 €	1 151,92 €								
606 0x0	Achats non stockés (Elect - Gaz)	990,22 €	990,22 €								
	Achats non stockés (Fournit - badges Logit)	2 080,19 €	1 524,01 €			223,90 €		332,28 €			
603 xxx	Variation des stocks	1 910,57 €	1 358,00 €	465,27 €		87,30 €					
603 252	Droits d'Auteur Edition FFAP	38,14 €		38,14 €							
606 560	Dépenses & Frais FFAP pour Congrès	4 079,45 €	4 079,45 €								
61x xxx	Services Extérieurs (Charges de copropriété)	3 280,75 €	3 280,75 €								
	Entretien/Réparat Maison FFAP	455,55 €	455,55 €								
	Assurances - RC -P Jurid-Multi Pro- Pro Enver	3 628,81 €	3 628,81 €								
	Frais d'Hébergement Site	1 574,57 €	1 574,57 €								
	frais AF-CF -Réunion Présidents -Election FFAP	2 158,74 €	2 158,74 €								
	Dépenses pour Coaches EDF - BIAM	13 959,57 €				4 700,60 €	4 047,76 €	5 211,21 €			
	Dépenses Spectacle & Secrets de l'Année	2 688,73 €	2 688,73 €								
62x xxx	Autres Charges Externes (Avocat-Architecte)	2 400,00 €	2 400,00 €								
	Invitations Congres - Artistes	38 998,01 €	5 508,40 €							33 489,61 €	
	Prestations techniques Congres	21 824,78 €								21 824,78 €	
	Frais remise Prix & Trophés	1 766,80 €	1 766,80 €								
623 xxx	Location salle - Palais des Congrès	74 753,52 €								74 753,52 €	5 000,00 €
	Hébergement et transport Artistes	18 989,15 €								18 989,15 €	
	Frais de Communication EDF	120,00 €				120,00 €					
623 34x	Excédent Congres	1 534,25 €	1 534,25 €								
623 610	Frais Impression Revue	16 222,80 €			16 222,80 €						
623 3xx	Frais Fonct Congrès Bénévoles malettes-Progr	3 203,78 €								3 203,78 €	1 149,50 €
623 415	Frais Diner et Pass Magique	8 595,00 €								8 595,00 €	
623 805	Conférences FFAP & Chèques Conf Amicales	2 000,00 €	2 000,00 €								
623 8x0	Participation forfaitaire Congrès	4 000,00 €								4 000,00 €	
623 8x1	Remb Frais Organisation Congrès (Amicale)	4 911,11 €								4 911,11 €	
624 210	Frais Routage	2 233,12 €			2 233,12 €						
625 700	Note de Frais -linvitations /Réceptions	2 118,31 €	2 118,31 €								
626 xxx	Frais postaux et télécommunications	2 228,03 €	2 003,85 €	224,18 €							
626 xxx	Frais Expédition Revue	8 205,27 €			8 205,27 €						
627 3xx	Services bancaires-Paypal-Stripe-Sumup	2 602,20 €	1 145,17 €	27,40 €						1 429,63 €	157,03 €
628 0x0	Subventions FFAP pour E.D.F.	0,00 €	0,00 €								
63x xxx	Impôts et Taxes (Foncier)	468,00 €	468,00 €								
64x xxx	Charges de personnel	0,00 €									
658 010	Gestion FFAP (Cotisation FISM - Mélies)	290,00 €	290,00 €								
658 0x0	Frais commission Contrôle des Comptes	100,00 €	100,00 €								
	TOTAL	255 561,34 €	42 225,53 €	754,99 €	26 661,19 €	5 131,80 €	4 047,76 €	5 543,49 €	0,00 €	171 196,58 €	6 306,53 €
66x xxx - CHARGES FINANCIERES											
	Charges d'Intérêt	0,00 €	0,00 €								
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67x xxx - CHARGES EXCEPTIONNELLES											
67xxxx	Dons - Charges Exceptionnelles	0,00 €									
DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS & PROVISIONS											
681 000	Dotations aux Amortissements	605,75 €	605,75 €								
681 600	Dotations aux immos incorporelles	7 508,70 €	7 508,70 €								
681 730	Dotations pour dépréciation actifs circulants	0,00 €	0,00 €								
686 650	Dotations dépréciation de titres	1 257,19 €	1 257,19 €								
687 500	Dotations aux provisions exceptionnelles	2 200,00 €	2 200,00 €								
	TOTAL	11 571,64 €	11 571,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 306,53 €
	TOTAL des CHARGES	267 132,98 €	53 797,17 €	754,99 €	26 661,19 €	5 131,80 €	4 047,76 €	5 543,49 €	0,00 €	171 196,58 €	0,00 €

Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (F.F.A.P.)

Rapport de la commission aux comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints à la convocation à l'assemblée fédérale qui se tiendra le 6 avril 2024.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de la fédération sur les bases des éléments disponibles à cette date par le trésorier Noël Decreton.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice de cette mission et estimons que les éléments que nous avons collectés et mis à notre disposition sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Notre contrôle a été réalisé dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables.

Les règles comptables sont appliquées rigoureusement par le trésorier ce qui donne une réelle situation financière de notre association.

La commission considère que les comptes annuels présentent une image fidèle et ne comportent pas d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Si après avoir pris connaissance de ces différents états de chiffres (Bilan, tableau des immobilisations, et compte d'exploitation arrêtés à la date du 31/12/2023 qui affichent un résultat bénéficiaire de 38 668.74 € pour l'exercice 2023 et sans observation de votre part, nous vous proposons d'arrêter la situation de cet exercice sur ces montants, et de donner quitus au trésorier pour sa gestion.

Structure congrès : Nous rappelons qu'il s'agit du plus gros budget de la fédération et qu'il y a lieu d'y apporter une rigueur particulière. Quelques irrégularités ont été détectées, mais rectifiées après échange avec les intéressés.

Nous avons remarqué une mauvaise répartition de la recette du bar du congrès de la Grande Motte. L'ensemble des dépenses, recettes de celui-ci aurait du être intégré dans les comptes congrès et ne pas donner lieu à un compte particulier. Il est de la responsabilité du président de la FFAP de remédier à cette situation.

Conformément à sa mission, la commission peut faire des propositions afin d'aider à une meilleure gestion de la fédération.

Equipes de France : Comme déjà dit l'année passée, Il serait indispensable, voire obligatoire que les deux équipes de France s'alignent sur les mêmes règles dans un souci d'équité. Par exemple les stagiaires de close-up ne paient aucune participation.

La commission aux comptes,

Sébastien Crunelle / Jean Paul Deroy / Joël Hennessy

Pour Rappel : Jean Paul Deroy et Joël Hennessy sont démissionnaires de la commission de contrôle.

Ils ont acceptés à titre exceptionnel d'assurer ce travail pour 2023 afin de ne pas perturber le fonctionnement légal de la Fédération.

Association FFAP		BUDGET 2024 - FFAP (Hors CONGRES)					
Estimation N. Decreton		DEPENSES			RESSOURCES		
		BUDGET 2023	REEL 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REEL 2023	BUDGET 2024
GESTION FFAP - COTISATIONS	Nbre						
Cotisation Globale					60 000,00 €	62 436,00 €	60 000,00 €
Revue Prestitigitation					- 28 500,00 €	- 29 297,50 €	- 27 600,00 €
Subvention EDF Scène					- €		
Subvention EDF Close-up							
Subvention BIAM (Qualiopi)					- €	- €	- €
Total	0				31 500,00 €	33 138,50 €	32 400,00 €
Participation Fluides salle Paris FFAP					2 700,00 €	3 234,00 €	3 000,00 €
Publicité / Mécénat FFAP					1 300,00 €	- €	- €
Legs - Donations - Ass Vie					45 000,00 €	117 969,45 €	- €
Produits financiers					3 300,00 €	6 515,60 €	8 000,00 €
Revenu Valeurs mobilières					- €	218,84 €	200,00 €
Participation forfait congrès					4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Achats Matériels & EquipComm		1 000,00 €	163,99 €	750,00 €			
Achats Logitiel & Mat informatique		500,00 €	- €	750,00 €			
Achats non stockés (Fourn Badges)		1 500,00 €	1 254,91 €	1 500,00 €			
Variation des stocks		- €	450,00 €	500,00 €			
Dépenses Maison de la FFAP							
Frais Electricité & Gaz		1 200,00 €	1 076,84 €	1 300,00 €			
Frais de copropriété & Syndic		3 800,00 €	1 799,83 €	3 800,00 €			
Primes d'Assurances		3 800,00 €	3 819,26 €	4 000,00 €			
Frais Trav Entretien Maison		1 000,00 €	564,40 €	1 000,00 €			
Frais Architecte		- €	- €	- €			
Frais hébergement site		2 000,00 €	2 285,02 €	2 500,00 €			
Les Secrets de l' Année		300,00 €	- €	300,00 €			
Les Spectacles de l' Année							
Dépenses liées aux déplacements		700,00 €	933,31 €	800,00 €			
Dépenses liées aux trophées		1 000,00 €	1 340,00 €	700,00 €			
Conférences FFAP - Chèques		2 000,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €			
Déplacements et réceptions							
Notes de frais et déplacement		2 000,00 €	400,26 €	1 000,00 €			
Frais commission comptes		150,00 €	- €	500,00 €			
Réunions AF - CF - Présidents		2 000,00 €	778,52 €	1 500,00 €			
Frais Elections AF / CF / Bureau		- €	- €	- €			
Frais de Communication			- €	500,00 €			
Frais affranchissement		600,00 €	369,61 €	500,00 €			
Frais Téléphone & Internet		1 350,00 €	720,00 €	750,00 €			
Frais bancaires & Paypal		1 300,00 €	1 138,71 €	1 200,00 €			
Impôts et Taxes		560,00 €	634,00 €	700,00 €			
Frais pour Congrès							
Invitation Congrès (Bureau)		2 000,00 €	1 850,00 €	1 500,00 €			
Invitation FISM - FFAP		1 800,00 €	2 775,73 €	2 800,00 €			
Prix Champion de France		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €			
Gagnant concours Régionaux		1 500,00 €	380,00 €	1 140,00 €			
Frais pour Jury Congrès		900,00 €	561,00 €	600,00 €			
Autres frais de congrès		500,00 €	882,17 €	1 000,00 €			
Coupes Trophés Médailles		2 000,00 €	2 026,64 €	2 200,00 €			
Excédent Congrès 2		1 500,00 €	3 615,20 €	1 500,00 €			
Frais de Gestion FFAP		500,00 €	40,00 €	500,00 €			
Frais d'Avocat		1 200,00 €	3 812,40 €	6 000,00 €			
REPRISES & DOTATIONS							
Dotation aux amortissements		240,00 €	490,00 €	500,00 €			
Dépréciation des actifs immos		7 500,00 €	9 106,33 €	9 106,33 €	7 500,00 €	7 508,70 €	9 106,33 €
Dépréciation des Stocks		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépréciation des V.M.P.		1 000,00 €	1 294,48 €	610,00 €	- €	1 257,19 €	- €
Reprise Provisions Elections		700,00 €	700,00 €	1 400,00 €	- €	- €	700,00 €
Provisions Droits succession			91 599,10 €	- €	- €	- €	- €
Provisions Congrès Troyes		2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
GESTION FFAP - Section 1		52 300,00 €	142 861,71 €	59 606,33 €	97 500,00 €	176 042,28 €	59 606,33 €

Association FFAP BUDGET 2024 - FFAP (Hors CONGRES)

Estimation N. Decreton		DEPENSES			RESSOURCES		
		BUDGET 2023	REEL 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	REEL 2023	BUDGET 2024
BOUTIQUE - Section 2							
Ventes Objets boutique FFAP					400,00 €	327,00 €	350,00 €
Ventes Revues R.D.L.P.					250,00 €	240,00 €	250,00 €
Vente Livres Auteurs					400,00 €	589,50 €	600,00 €
Participation frais expédition					300,00 €	136,00 €	200,00 €
Droits d'Auteurs		150,00 €	145,35 €	160,00 €			
Frais d'affranchissement		300,00 €	173,12 €	300,00 €			
Frais Paypal- Stripe		40,00 €	19,11 €	40,00 €			
Variation des stocks		550,00 €	750,61 €	550,00 €			
Dépréciation stock		- €	- €	- €	- €		
TOTAL Structure		1 040,00 €	1 088,19 €	1 050,00 €	1 350,00 €	1 292,50 €	1 400,00 €
REVUE RDLP - Section 3							
Subvention FFPA					28 500,00 €	29 247,50 €	27 600,00 €
Publicité dans Revue					1 250,00 €	1 493,00 €	1 250,00 €
Frais d'impression		18 650,00 €	15 131,60 €	16 500,00 €			
Frais de routage		2 400,00 €	2 390,08 €	2 400,00 €			
Frais d'expédition La Poste		7 800,00 €	7 792,35 €	7 800,00 €			
Frais de Réexpédition Boutique		900,00 €	427,05 €	500,00 €			
TOTAL Structure		29 750,00 €	25 741,08 €	27 200,00 €	29 750,00 €	30 740,50 €	28 850,00 €
EDF Scène - Section 4							
Subvention FFAP					- €	- €	- €
Cotisation Stagiaires FFAP					1 500,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €
Publicité - Partenariat - Mécénat		- €	- €	- €	2 800,00 €	1 000,00 €	
Partenariat MAISON de la MAGIE					5 000,00 €	5 000,00 €	- €
Frais Concept de publicité		120,00 €	- €	- €	- €		
Stage PLOUHA		1 400,00 €	2 576,15 €		- €	1 775,00 €	
Stage BORDEAUX		- €	1 614,00 €		- €	- €	
Stage BLOIS		4 000,00 €	8 883,46 €		- €	1 815,00 €	
Stage 1 - NEVERS		- €		3 500,00 €			1 750,00 €
Stage 2 - BOURG D'OISSAN		- €		5 500,00 €			1 750,00 €
Achat Fournitures		300,00 €	- €	- €			
Variation de Stocks			141,00 €	- €		163,00 €	
TOTAL Structure		5 820,00 €	13 214,61 €	9 000,00 €	9 300,00 €	11 153,00 €	5 000,00 €
EDF Close-up - Section 5							
Subvention FFAP					4 000,00 €		- €
Cotisation Stagiaires FFAP		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Stage 1 - Maison FFAP		1 000,00 €	1 073,27 €	1 000,00 €			
Stage 2 - Maison FFAP		1 000,00 €	1 228,12 €	1 000,00 €			
Stage 3 - Maison FFAP		1 000,00 €	1 220,73 €	1 000,00 €			
Stage 4 - Maison FFAP		1 000,00 €	794,74 €				
Stage 4 - Maison FFAP			514,69 €				
TOTAL Structure		4 000,00 €	4 831,55 €	3 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
B.I.A.M. - Section 6							
Inscription - cotisation					5 760,00 €	- €	5 750,00 €
Frais Certification Qualiopi		- €	- €	5 000,00 €			5 000,00 €
Fournitures Administrative		300,00 €	52,80 €	300,00 €			
Contrat Prestations		4 800,00 €		4 800,00 €			
Intervenants Extérieurs		650,00 €		650,00 €			
Intervenants Salariés		- €	- €	- €		- €	- €
TOTAL Structure		5 750,00 €	52,80 €	10 750,00 €	5 760,00 €	- €	10 750,00 €
TOTAL Hors Structure Congrès		98 660,00 €	187 789,94 €	110 606,33 €	147 660,00 €	219 228,28 €	105 606,33 €



ÉQUIPE DE FRANCE
MAGIE
CLOSE-UP

Livret d'accueil



Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs

www.magie-ffap.fr

SOMMAIRE

Mot du Directeur

Organisation

Objectifs

Succès d'équipe

Fonctionnement

Charte éthique

Recrutement

Contacts





Mot du Directeur

L'équipe de France de Close Up est fière de ses précédentes promotions : Depuis plusieurs années, elle a vu ses membres remporter le titre de champion de France, elle a remporté plusieurs prix aux championnats d'Europe, plusieurs membres ont été sélectionnés pour les championnats du monde et pour couronner le tout elle peut s'enorgueillir de revenir de la FISM de Québec avec un champion du monde de cartomagie !

Tous cela s'est fait grâce à la fidélité sans faille d'une équipe de coachs dévoués, fidèles et compétents : Bernard BILIS, Jean-Jacques SANVERT, Pascal BOUCHE, Ludovic JULLIOT et tous les autres intervenus au cours des années passées. Ils ont su insuffler un esprit d'équipe, cocktail de travail, d'enthousiasme, de compétence et de soutien mutuel, tout cela au bénéfice du développement artistique de notre discipline.

L'équipe de France de Close Up a montré sa maturité et joue désormais jeu égal avec sa sœur l'équipe de scène. Les stages de l'année sont d'ores et déjà programmés, et des échanges quotidiens se font via les outils internet. La nouvelle promotion est en train d'émerger avec en objectif final la FISM Italie.

Si un certain nombre de numéros (et donc d'artistes) nous ont déjà rejoint, les portes ne sont pas fermées, et tout membre FFAP en capacité de présenter un numéro de 10 mn peut postuler.

Toute l'équipe vous attend avec enthousiasme, bienveillance et impatience pour partager notre passion commune. Vous trouverez dans les pages qui viennent le fonctionnement de l'équipe.

A bientôt.

Laurent Guez (PROZAX)

Directeur de l'EFCU



Organisation



Laurent Guez
Directeur de l'EFCU



Noel Decreton
Trésorier



Pascal Bouche
Logistique



Ludovic Julliot
Communication



Stéphane Gomez
Spectacles

Coachs



**Bernard
Bilis**



**Ludovic
Julliot**



**Pascal
Bouche**



**Jean-Jacques
Sanvert**



**Laurent
Guez**



Objectifs

L'Équipe de France de magie vise à :

L'excellence magique française

par la préparation aux concours nationaux et internationaux

La diffusion de l'art magique

dans ce qu'il a de meilleur auprès du grand public

L'accompagnement et l'assistance

de tous les membres, anciens ou nouveaux, dans leur carrière de magicien

La diffusion d'un esprit d'équipe

fondé sur la solidarité, l'entraide, le travail en commun et le respect de l'éthique de l'art magique



Des succès, fruits d'un travail d'équipe



Ludovic Julliot
Champion de France / 2e prix FISM Europe 2014



Robin Deville
3e prix Cartomagie 2017



Stéphane Gomez & Thomas Barthes
2e prix Cartomagie 2017



Ben Aymerich
3e prix Cartomagie 2018



M. Triton
Champion de France 2018



Sébastien Calbry
2e prix Micromagie 2019



Robin Deville
Champion de France 2019



M. Triton
3e prix micromagie FISM Europe 2021



Cédric Faure
3e prix salon FISM Europe 2021



Robin Deville
3e prix cartomagie FISM Europe 2021



Air One
Champion de France 2021



Markobi
3e prix cartomagie 2021



Roland Barthelemy
3e prix micromagie 2021



Morgan de Cecco
Champion de France 2022



M. Triton
3e prix Micromagie FISM 2022



Markobi
Champion du Monde Cartomagie FISM 2022



Equipe de France de Close-up
Promo Québec 2022



Fonctionnement

L'EFCU c'est :

- *Un travail sur le numéro lors de stages répartis dans l'année.*
- *Une entraide tout au long de l'année via un groupe WhatsApp.*
- *Un point régulier de coaching via vidéo.*

Sont organisés :

- *Quatre stages au minimum par an*
- *Ces stages sont organisés sur le weekend auxquels s'ajoute un stage long de trois à quatre jour une fois dans l'année.*

L'EFCU est une structure de la FFAP qui met à la disposition de l'équipe des moyens logistiques, matériels et artistiques : C'est pourquoi tous les participants doivent être membres de la FFAP à jour de leur cotisation, y compris au moment du stage de sélection.



Charte éthique

Confidentialité : le postulant s'engage à ne pas diffuser, sous quelque forme que ce soit ce dont il prend connaissance au sein du travail de l'équipe, en particulier les idées artistiques ou techniques dont il prend connaissance, qu'elles soient appliquées ou suggérées ou qu'elles émergent lors du travail d'équipe.

Propriété : Les numéros appartiennent individuellement aux membres de l'équipe, mais non les idées ou techniques exposées ou élaborées en équipe, cependant les membres s'interdisent de les exploiter sans autorisation de la direction de l'équipe.

Créativité : Le but de l'EFCU est d'améliorer des numéros, non de les créer pour l'artiste.

Assiduité : L'assiduité aux stages est nécessaire, les membres s'obligent à faire tout leur possible pour y être présents, ils préviennent la direction en cas d'absence prévisible.

Ecoute : L'équipe de coaching et la direction sont les lieux de première instance à l'écoute des membres pour les suggestions ainsi que pour les critiques ou expression de difficultés.

Travail d'équipe : Il s'agit d'un travail d'équipe, en cas de succès lors de compétitions officielles, les remerciements officiels doivent être crédités à l'ensemble de l'équipe et non nominativement à un membre ou un coach en particulier, quels que soient les liens privilégiés que l'artiste a pu nouer au sein de l'équipe.

Autonomie : Lors des concours, les candidats sont autonomes, l'équipe sur place doit s'organiser pour s'entraider pendant le congrès, l'équipe de coaching peut les aider dans cette organisation selon leur disponibilités.

FFAP : bien que tous les encadrants et coachs soient bénévoles, les stages entraînent des frais non négligeables, supportés par la FFAP, les membres s'engagent à participer bénévolement aux spectacles élaborés au bénéfice de l'équipe et à contribuer, dans la mesure de leurs compétences, aux programmes de recherche de financement organisés par l'EFCU ou la FFAP.



Recrutement

L'EFCU a pour objectif logistique la préparation des concours, il sélectionne donc des numéros et non des artistes.

Les promotions sont rythmées par les championnats du monde FISM.

- Les championnats du monde marquent la fin d'une promotion et le départ d'un nouveau processus d'admission et constitution d'une nouvelle promotion.
- Les anciens membres, s'ils désirent rester en EFCU doivent donc passer à nouveau par le processus. Ils conservent cependant leur titre d'ancien membre de l'EFCU assorti du nom de la promotion (lieu de déroulement de la FISM)

Des périodes officielles de recrutement sont organisées , en particulier à la fin d'une promotion, mais le recrutement peut se faire à tout moment à l'initiative de la direction, de l'équipe de coaching ou d'un artiste.

MODALITES D'ADMISSION :

En début de promotion :

- Présélection sur dossier et vidéo (une vidéo de 10 à 15 minutes est exigée). A l'issue sont présélectionnés des "postulants".
- Stage de sélection en présentiel. A l'issue de ce stage, des membres sont sélectionnés.

En cours de promotion :

- Présélection dossier et vidéo
- Invitation éventuelle à un stage au titre de postulant
- Décision d'admission éventuelle lors du stage suivant.



Contacts

Quelques mails EFCU utiles :

Directeur EFC : directeur-efc@magie-ffap.fr

Responsable spectacles : spectacles-efc@magie-ffap.fr

Communication EFC : communication-efc@magie-ffap.fr

Coachs EFC : coach-efc@magie-ffap.fr

Contacts FFAP utiles :

Communciation FFAP : groupe-communication@magie-ffap.fr

Adhésions FFAP : adhesion@magie-ffap.fr



DEVIS Occupation du Théâtre de Champagne

Etabli le : 2 avril 2025

Pour occupation : samedi 27 septembre 2025 ou samedi 4 octobre 2025

Nom de la manifestation : CONGRES DE MAGIE - SOIREE DE GALA

Locataire :

Nom de la structure : FFAP

Nom du contact : Serge Arial

Adresse : 257 rue saint Martin 75003 PARIS

Téléphone : 06-87-21-28-42

Mail : serge.magie@gmail.com

DESIGNATIONS	Tarif H.T	Unité	remise	TOTAL TTC
Forfait salle de diffusion par jour				
Configuration 400 places (parterre / sans le sous bacon)	1 400€			0€
Configuration 700 places (parterre complet / sans le bacon)	1 800€			0€
Configuration 700 places (parterre et bacon / sans le sous bacon)	2 000€			0€
Configuration 1 000 places (parterre et balcon)	2 200€	1	50%	1 100€
Forfait montage / démontage	2 000€			0€
Forfait journée salle pour montage	500€	1	50%	250€
forfait journée espace réception	200€			0€

Forfait fluides du 16 avril au 14 octobre (période été)	165€	1		165€
Forfait fluides du 15 octobre au 15 avril (période hiver)	230 €			0€
Forfait nettoyage 400 et 700 places sans balcon	310 €			0€
Forfait nettoyage 700 et 1 000 avec balcon	430 €	1		430€
Forfait nettoyage sanitaires loges	45 €			0€
SSIAP 1 sécurité incendie heure jour	20 €	4,5		90€
SSIAP 1 sécurité incendie heure nuit et dimanche	22 €	5		110€
SSIAP 1 sécurité incendie heure jour férié	40 €			0€
Permanence technique agent (entre 12h et 14h et/ou entre 18h et 20h)	20 €	12		240€
Agent de sécurité heure jour	20 €	11,5		230€
Agent de sécurité heure nuit et dimanche	22 €	10		220€
Agent de sécurité heure jour férié	40 €			0€
Forfait permanence nettoyage sanitaires	90 €			0€
agent supplémentaire	310 €			0€

Devis sous réserve de modifications, suite au rendez-vous avec le Directeur Technique de l'établissement.

TOTAL H.T. 2 835,00 €

TVA 20% 567,00 €

TOTAL TTC 3 402,00 €

Troyes, le

« Bon pour accord »

Signature et cachet du demandeur :

Pour le Président de la Maison du Boulanger
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
Emilie Charlemagne

Contacts :

Programmations : Emilie Charlemagne - 03-25-43-55-01 - emilie.charlemagne@maisonduboulanger.com

Régisseur technique : Frédéric Gambey - 06-09-93-92-03 - f.gambey@ville-troyes.fr

administration/billetteries : Corinne Amblard - 03-25-76-27-69 - corinne.amblard@maisonduboulanger.com

(A nous retourner dans les meilleurs délais – Merci).

BUDGET - CONGRES du 03 au 05 OCTOBRE 2025 - PDC TROYES (2ème option : 25 au 28 sept 2025)

et THEÂTRE DE CHAMPAGNE

DEPENSES (Euros)				BUDGET		
				VOTE AF	REVISE	REEL
Frais location et exploitation				56 006	0	0
Tout compris(vigile, technicien, matériel scène etc) Centre des Congrès				45 604		
Agencement Stands Marchands (inclus dans Palais)				0		
Théâtre de Champagne				3 402		
Matériel technique complémentaire (Son-lumière) centre des congrès				3 000		
Matériel technique complémentaire (Son-lumières) théâtre Champagne				3 500		
Gala Public (Ouvreuses (bénévolat) + billetterie				500		
Location Palais congès et théâtre uniquement				49 006		
				0		
Artistes				55 500	0	0
Cachets artistes (gala, Dinner spectacle, Pass et conférenciers)				35 000		
Déplacement artistes				7 000		
Hotel artistes				11 000		
Divers Artistes (catering, ..)				2 500		
Techniciens				8 000	0	0
Techniciens				8000		
Retransmission vidéo				6 000	0	0
Retransmission et Archive				6 000		
Malette et programme				2 903	0	0
Malette congressiste (sacs offerts par Sponsor)				0		
Cadeaux				503		
Programme (impression/conception/réalisation)				2 400		
Tee-shirts bénévoles (offerts)				0		
le mini programme imprimé R°V°)				0	0	0
Signalétique et accueil et publicité				1 175	0	0
flyers				200		
Affiches				400		
Teasers video				275		
Autres (bannière, kakemono, décoration..)				300		
Programme Smartphone + site internet congrès				1 000	0	0
Application Congrès				1 000		
Frais de gestion				12 214	0	0
Frais bancaires (commissions sur paiements à distance				1 500		
Structure Congrès (organisation...)				4 000		
Sacem				2 000		
Badges, lanyards, bracelets				0		
Coût Bénévolat repas	142	17,00 €		2 414		
Hotel Bénévoles				2 000		
Frais divers (cadeaux Fleurs)				300		
Diner spectacle et Pass Magique				9 800	0	0
Diner spectacle Jeudi Soir (150 personnes)	150	50,00 €		7 500		
Spectacle (Artistes dans cachets)				0		
Technique diner				2 000		
Pass Magique (artistes dans le budget)	100	3		300		
				0		
S/Total				152 598	0	0
Réserve				3 000	0	0
Prévisions pour imprévus (Aléas)	3%			4 577	0	0
TOTAL des DEPENSES				160 175 €	- €	- €

RECETTES (Euros)				BUDGET		
				VOTE AF	REVISE	REEL
Nombre				560		
Congressistes				195 €	115 635	
Nbre places déjà payées & recettes enregistrées				0		
Nbre de places en attente (paiement reçu)				0		
Nbre de places disponibles				560	109 200 €	
Candidats Concours				25	4 875 €	
Invités FFAP (Bureau 8 pers)				8	1 560 €	
Invités (cellule congrès + Jury concours)				-	- €	
TOTAL (Jauge à 100 % placées)				593	115 635 €	
Artistes						
Staff Organisation Congrès & Techniciens						
Gala public-du congrès					8 000	
Gala congressistes 613 + Public 300 sur 500 possibles)						
Gala publique 1 200 personnes à 30€	200	30 €		6 000		
Gala publique 2 100 personnes à 25€ groupe++	50	25 €		1 250		
Gala publique 3 50 personnes à 15€ (-12ans)	50	15 €		750		
Gala publique 4 50 personnes à 10€	50			0		
Exposants (stand avec electricité)				50	20 000	
Module 4m ² + 1 entrée gratuite		580 €		0		
Module 8m ² + 1 entrée gratuite		860 €		0		
Module 12m ² + 1 entrée gratuite		1 160 €		0		
Module 16m ² + 1 entrée gratuite		1 310 €		0		
Module 4m ² supp au dela de 4 modules		200 €		0		
Modules FFAP 12 m ² gratuit sans Entrée	1	- €		0		
Module assos 4 m ² gratuit hors entrée	2	- €		0		
Publicité et sponsoring					1 800	
pub programme 1 page	2	350 €		700		
pub programme 1/2 pag	2	250 €		500		
pub programme 1/4 pag	4	150 €		600		
site banniere				0		
Diner spectacle et Pass Magique					14 740	
Diner spectacle				150	85 €	
Nbre de places déjà payées	0	- €		0		
Nbre de places en attente	0	- €		0		
Places Invités	6	- €		0		
Nbre de places disponibles	144			12 240		
TOTAL	150			12 240		
Pass magique				100	25 €	
Nbre de places déjà payées	0	- €		0		
Nbre de places en attente	0	- €		0		
Nbre de places disponibles	100	- €		2 500		
TOTAL	100	- €		2 500		
Financement privé/public					0	
Subventions publiques						
Ville de Troyes				0		
Conseil Départemental (Dossier à déposer)				0		
Intercommunalités Métropole (Dossier à déposer)				0		
Subvention Privées					0	
TOTAL des RECETTES				160 175 €	- €	- €

Projet Congrès 2025 (présentation au 06 avril 2024)

Depuis la COVID la société subit différents changements de comportements des personnes et une conjoncture économique qui ne cesse d'être compliquée.

En effet, les coûts des Palais des Congrès ont considérablement augmenté (certains ont pratiquement doublé) et le nombre de congressistes diminue. (constat également sur les congrès à l'étranger)

Constat à l'Europe :

Le congrès français est le **plus cher** pour les **marchands**. (catégorie que nous devons préserver)

Il est le **moins cher** pour les **congressistes**.

Etude à LGM :

Les accompagnantes sont de plus en plus nombreuses, elles représentent en 2023 : 25,6% du volume total des inscriptions, pour un tarif des plus bas.

A titre indicatif, les membres FFAP représentent 45,4% du nombre des inscrits.

Il apparaît indispensable de revoir notre grille tarifaire.

Nous proposons donc une augmentation des accompagnants(es) de 25€.

Choix du lieu pour 2025 :

Après plusieurs contacts pris auprès de différents Palais, il apparaît judicieux pour 2025 de revenir sur un lieu que nous connaissons.

Parmi les rares palais de congrès qui proposent un tarif attractif (sans augmentation ou très peu) nous avons Troyes.

Les plus :

- Connaissance des lieux pour l'organisation (salles, théâtre, technique...) et les exposants.

- Bon retour des congressistes lors de celui de 2021.

- Le centre-ville avec ces bars, restaurants... un lieu de vie très agréable.

- Associer des partenaires locaux.

- Un gala public avec une forte participation. (recette supplémentaire)

Organisation :

Nous proposons une organisation par la Structure Congrès avec ses bénévoles actuelles. Nous proposerons une ouverture aux volontaires des clubs voisins et autres.

Dans ce cas, selon le cahier des charges du congrès, c'est le Président de la FFAP qui serait le président du Congrès. A lui, s'il le souhaite, de nommer une autre personne.

Dans cette organisation, l'excédent qui pourrait se dégager reviendrait en totalité à la Fédération.

Budget prévisionnel :

Nous vous proposons ce budget prévisionnel joint, sachant que j'ai déjà recontacté la responsable du Palais pour envisager une baisse du devis. Ce à quoi elle serait favorable.

Les dates proposées sont :

1^{er} choix – du 03 au 05 octobre 2025

2^{ème} choix – du 25 au 28 septembre 2025

Après lecture de ce budget provisoire qui semble répondre à la réalité, il n'y a pas d'objections.

Charge à la nouvelle commission de contrôle des comptes d'apporter un avis définitif après étude plus approfondie.

Congrès dans une même ville sur 3 ans *(pour votre réflexion)*

Les plus :

Des palais des congrès sont ouverts à une diminution des coûts de location sur les 3 ans.

Connaissance des lieux (pour l'organisation, les exposants ainsi que les congressistes).

Fidéliser des partenaires.

Se faire connaître auprès du grand public (remplissage des galas)

Etc...

Autre réflexion

J'amène aussi à la réflexion de chacun qu'en 2027 pour organiserons le :

60^{ème} Congrès Français de l'Illusion.

Anticiper sur ce projet pour en faire un événement exceptionnel.

Je vous remercie.

Signataire

Serge ARIAL et la structure congrès.



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MAGIE & CONGRES FRANÇAIS DE L'ILLUSION

58^e Congrès 2025 - TROYES

BUDGET PRÉVISIONNEL

- En annexe

DEVIS.

- Palais des congrès et théâtre de Champagne - Troyes
- Traiteur : dîner-spectacle 50€ TTC
- Aménagement stands du village exposant : compris dans le devis

TARIFS

- **Exposants, dîner spectacle, pass magique,**
 - Exposants : 580€ le module (dégressif) avec une place gratuite
 - Dîner spectacle : 85€
 - Pass Magique : 25€ sans repas
- **Gala public éventuel ou complément du gala des magiciens.**
 - Adultes : 30€
 - Enfants moins de 12 ans : 15€
 - Groupe de 10 : 25€
- **Inscription augmentation tarif accompagnant(e)**
 - Soit

jusqu'au 31/12/2024	Entre le 1er/01/2025 et le 30/06/2025	Après le 1er/07/2025
---------------------	---	-------------------------

Prix normal

Prix publique	280	295	315
accompagnants	190	205	225
moins de 25 ans non FFAP	160	175	195
enfants de - de 12 ans	85	100	120

Prix spécial à jour de cotisation

membres FFAP	190	205	225
moins de 25 ans FFAP	120	135	155
FISM	210	225	245
entrées exposants supp	150		



BUDGET

Au : 15 novembre 2023

56^{ème} CONGRES FFAP LA GRANDE MOTTE

					Prévisionnel						
Imputation	DEPENSES	Prevu	Réalisé	Réel Poitiers	Imputation	RECETTES	Nombre	Base	PREVU	Réalisé	Réel POITIERS
	FRAIS LOCATION & EXPLOITATION	57 475 €	50 126 €	82 605 €		CONGRESSISTES PLACES A VENDRE			111 600 €	111 314 €	119 244 €
C1	Centre des Congrès (tout compris) Techniciens, Vigiles,Petit Matos	47 475 €	26 012 €	59 461 €	R1	Inscriptions congressistes	620	180	111 600 €	107 714 €	
C2	Pasino		19 065 €								
C3	Supplément Vigipirate ou contrôle sanitaire	1 000 €	0 €		R2	Inscriptions exposants sup (places à 150)				3 600 €	
C4	Supplément technique	9 000 €	5 050 €	8 300 €							
C5	Agencement des salles exposants + canapés		0 €	14 844 €							
	ARTISTES + TECHNIQUE	56 681 €	69 520 €	62 661 €		GALA PUBLIC DU CONGRES (complément)			5 000 €	9 420 €	7 735 €
C6	Cachets artistes , conférenciers	32 181 €	35 151 €	41 566 €	R3	scène Adultes base 30 euros	19	30 €	570 €	6 750 €	
C7	Technicien	7 000 €	7 990 €		R4	scènes Enfants base 20 euros	1	20 €	20 €	1 320 €	
C8	Déplacements artistes + techniciens	5 000 €	7 484 €	1 975 €	R5	scène Groupe base 25 euros		25 €	0 €	1 350 €	
C9	Hôtel artistes + techniciens	10 000 €	14 218 €	11 455 €						0 €	
C10	Divers artistes+techniciens (traiteur/catering...)	2 500 €	4 676 €	7 665 €	R6	Close up		25 €	0 €	0 €	1 655 €
C11					R7	Gala ouverture		20 €	0 €	0 €	6 080 €
	RETRANSMISSION VIDEO	5 800 €	5 850 €	5 200 €	R8	Gala clôture		20 €	0 €	0 €	
C12	Retransmission vidéo		5 850 €			Vestiaire		1 €	0 €	0 €	
	MALETTES & PROGRAMMES	2 600 €	1 687 €	2 396 €		EXPOSANTS (stands avec électricité)	30		19 000 €	22 125 €	27 990 €
C13	Maquettes congressistes		40 €		R9	Module de 4m2 + 1 entrée gratuite	16	580 €		9 280 €	
C14	Cadeaux		0 €		R10	Module de 8m2 + 1 entrée gratuite	9	860 €		7 740 €	
C15	Programme (impression/conception/réalisation)	2 600 €	1 554 €		R11	Module de 12m2 + 1 entrée gratuite	3	1 160 €		3 480 €	
C16	Trophés pour concours		93 €		R12	Module de 16m2 + 1 entrée gratuite	1	1 310 €		1 310 €	
	SIGNALETIQUE-ACCUEIL-PUBLICITE	1 000 €	1 385 €		R13	Module de 4m2 supp au delà de 4 modules		200 €		0 €	
C17	Flyers	100 €	344 €			Module de FFAP 16m2 gratuit	1			0 €	
C18	Affiches (si gala public)	400 €	654 €			Module table < 4m2 prix spécial	1	315		315 €	
C19	Teasers vidéo		60 €			Module 4m2 CIPI CFI gratuit	2			0 €	
C20	Autres (bannière, kakemono, décoration...)	500 €	327 €			FINANCEMENT PRIVE /PUBLIC					3 750 €
C21	Fournitures (enveloppes, encre, badge)		493 €		R14	Subventions publiques					
	PROGRAMME SMARTPHONE+SITE INTERNET CONGRES	1 000 €	1 249 €		R15	Subventions privées					
C22	Abonnement+mise à jour		0 €								
C23	Apple developper		99 €								
C24	Site internet congrès		0 €								
C25	Application congrès	1 000 €	1 150 €			PUBLICITE & SPONSORING			1 100 €	975 €	
	FRAIS DE GESTION	11 900 €	8 672 €	9 600 €	R16	pub programme		300 €	0 €		
C26	Frais Paypal 3% (2.9%+0,35)	1 000 €	751 €	880 €	R17	pub programme 1 page		350 €	0 €	350 €	
C27	Frais Compte Stripe (1,4%+0,25)	500 €	591 €	444 €	R18	pub programme ½ page	2	250 €	500 €		
C28	Frais Sumup		163 €	34 €	R19	pub programme ¼ page	4	150 €	600 €	450 €	
C29	FFAP statutaire	4 000 €	4 000 €	4 000 €	R20	pub programme 1/8 page		100 €	0 €	100 €	
C30	Sacem	1 500 €	606 €	2 454 €	R21	pub programme 1/16 page		75 €	0 €	75 €	
C31	Badges, lanyards,bracelets	1 000 €	635 €	745 €	R22	site bannière					
C32	Coût bénévolat repas (40 euros x 40 bénévoles)	1 600 €	714 €	500 €							
C33	Hôtel bénévoles	2 000 €	1 202 €								
C34	Frais divers (cadeaux, fleurs)	300 €	0 €	93 €							
C35	Franchise assurance sinistre Centre des Congrès		0 €	450 €							
C39	Frais bancaires (envoi chéquier...)		10 €								
	DINER SPECTACLE & PASS MAGIQUE	5 400 €	7 454 €	8 595 €		DINER SPECTACLE & PASS MAGIQUE			11 350 €	9 152 €	16 901 €
C36	Diner Spectacle (120) 45€/ personne	5 400 €	5 214 €	8 595 €	R23	Diner spectacle	110	85 €	9 350 €	7 225 €	14 875 €
C37	Spectacle		840 €		R24	Champagne spectacle		30 €	0 €		
C38	Pass magique		1 400 €		R25	Pass magique	100	20 €	2 000 €	2 240 €	1 940 €
					R26	Invitations FFAP + Repas Jury				4 442 €	4 648 €
					R27	remboursement congressistes				-4 755 €	-4 562 €
	TOTAL	141 856 €	145 943 €	171 057 €		DIVERS				186 €	
	Réserve	3 357 €				Intérêt sur Livret FFAP				186 €	
	Aleas	2 837 €		1 500 €							
	TOTAL DEPENSES	148 050 €	145 943 €	172 557 €		TOTAL RECETTES			148 050 €	153 173 €	175 620 €

Bénéfice 7230



Congrès Français de l'illusion & Championnat de France de magie FFAP

.....

BILAN DU CONGRES 2023 LA GRANDE MOTTE

Président du congrès : Christian PLASSE

Equipe congrès : structure congrès, membres d'amicales de Montpellier et bénévoles structure congrès.

Date : 4-5-6 octobre 2023

Lieu : Palais des Congrès équipé d'un auditorium de 440 places et le Pasino de 1100 places de La Grande Motte.

Du point de vue technique, nous avons fait appel à un nouveau prestataire qui possédait une certaine pratique des spectacles de magie et qui a su s'adapter à notre organisation avec nos responsables régie, Thierry Schanen et Jean Philippe Loupi.

Pour l'auditorium du Palais des Congrès nous avons engagé un régisseur général extérieur.

Nous avons reçu un excellent accueil du côté du Palais des Congrès. Son Directeur et le personnel répondaient présents à chaque instant. Ils nous ont apporté des aides demandées tout au long de ces 4 jours.

Idem pour tout le personnel du Pasino.

FREQUENTATION DU CONGRES

Le prévisionnel était à 620 congressistes payants.

Le 56^e Congrès de l'illusion a réuni 500 congressistes payants plus exposants :

- 227 membres FFAP
- 6 membres FFAP – de 25 ans
- 158 accompagnants
- 98 non membres
- 9 non membres – de 25 ans
- 9 non membres – de 12 ans
- 23 FISM
- 31 exposants
- 23 suppléments exposants
- 112 Pass-magique
- 85 dîners spectacle payants

Gala public : 345

- 225 tarif à 30 €
- 54 tarif à 25 €
- 66 tarif à 20 €

A NOTER :

- 105 inscriptions au congrès du 1^{er} au 30 septembre = 21% du total des congressistes.
- 27 inscriptions 1^{ère} semaine d'octobre = 5,5% du total

Soit 132 inscriptions (26,5%) 5 semaines avant la date du congrès.

Trois amicales ont joué le jeu d'offrir des places à des jeunes membres de leur club.

Nombre de stands (en comptant CFI – CIPI – FFAP) : 34

Nous constatons depuis 2019 une baisse significative du nombre de congressistes.

FINANCES

Malgré le déficit de congressistes, (500 pour 620 budgétisés) le bilan est positif 7230€ et ce grâce aux négociations avec le Palais des Congrès jusqu'après le congrès, réduction de 5000€. Nous avons également retiré les cloisonnements des stands : économie de 5520€.

Le congrès est bénéficiaire de 7230 €

Conformément au cahier des charges, il doit être versé sur le compte de l'Amicale de Montpellier la moitié de l'excédent.

LES POINTS FAIBLES

- Manque de bénévoles pour le contrôle des badges à l'accueil
- Nous avons été submergés par les réservations ouvertes au public du gala durant le congrès. Pas structuré pour cet afflux de dernière minute.
- Le format des tables pour les exposants trop petits.

LES POINS FORTS

- Un Palais des Congrès convivial et à taille humaine.
- Un personnel du Palais et du Pasino souple et disponible.
- 27 artistes engagés
- Le choix de la Grande Motte a permis à des italiens de découvrir notre congrès.
- L'hébergement des artistes à 3 mn à pieds du palais.

DES AVIS :

Spectacles et conférences

Les galas de scène et de close-up ont été très appréciés.

Plusieurs artistes non pas pu venir, nous avons pu trouver en dernières minutes des remplaçants de qualité.

Le choix des conférenciers a été très apprécié également.

Exposants

Les exposants étrangers font toujours défaut.

Dîner et pass-magique

Le menu a été apprécié, mais l'animation a paru légère (changement à la dernière minute de l'artiste prévu).

Le spectacle d'Alain Choquette, commun pour le dîner et le pass-magique a été bien perçu.

Organisation

Des bénévoles de l'amicale ont tenu une présence à l'accueil sur la durée du congrès.

D'autres ont assuré une permanence au bar.

Des bénévoles rattachés à la structure congrès ont assuré les missions qui leur étaient demandées.

L'amicale co-organisatrice a, par ses relations, mobilisé les médias presse, radio, TV. (reportage sur France3, articles dans la presse...)

La communication

Depuis l'après COVID, les stratégies de communication ont dû s'adapter au changement de comportement des personnes.

Nous avons engagé un travail en pleine concertation avec la cellule communication de la FFAP. Je remercie la disponibilité de Patrick Deberg référent pour le congrès qui a été d'un fort accompagnement.

Nous avons repris l'application « Congrès » qui a démontré son intérêt (plus de 400 téléchargements).

CONCLUSION

Le choix de La Grande Motte en bordure de mer a été apprécié.

Que ce soit sur la qualité et les choix artistiques comme les infrastructures, les congressistes ont été satisfaits de ce congrès. Nous avons eu de très bons retours sur l'ensemble du congrès.

Le congrès à La Grande Motte a eu un bon succès.

Pour l'avenir :

Compte tenu de la forte augmentation du coût des Palais des Congrès et du nombre de congressistes en réel réduction, il paraît IMPORTANT de revoir notre grille tarifaire.

Il apparaît que nous sommes l'un des congrès nationaux le moins cher d'Europe...

Certains tarifs seraient à revoir si nous voulons continuer à assurer une bonne qualité de nos congrès.

Dans la conjoncture actuelle, il semblerait nécessaire de proposer le congrès dans un même lieu sur 3 ans.

Les avantages :

- Meilleure négociation du tarif du palais
- Meilleure maîtrise des coûts
- Connaissance des salles et du matériel technique
- Engager et fidéliser des partenariats
- Fidéliser un public pour les galas

BIAM 2023 - 2027

Organigramme de la structure
Synthèse 2023
Certification Qualiopi 2024
Coûts QUALIOPi (Devis)
Calendrier QUALIOPi 2024-2027
Perspectives formations 2024-2027
Décisions CF nov 2023
Budget QUALIOPi 2024 - 2025
Point pars 2024
Documents à collecter
Perspectives

BIAM

Organigramme de la structure



- La structure Biam est composée de :
 - 1 directeur, responsable pédagogique et administratif
 - 2 membres bénévoles pour gérer les aspects administratifs
 - 7 formateurs intervenants
 - 1 jury composé de 4 personnes pour la validation des dossiers de stages pratiques

A large, faint watermark of the Biam logo is centered on the slide. It features a graduation cap above the word 'BIAM' in large, bold, purple letters. The entire logo is encircled by a laurel wreath and five yellow stars at the top.

BIAM

Synthèse 2023



- Avril : nouveau dirigeant élu par l'AF
- Mai : recrutement des membres de la structure BIAM et reprogrammation de la session pour octobre 2023, la structure n'ayant pas eu de dossiers candidats validés depuis avril 2022
- Depuis juin : communication de la session pour le recrutement des stagiaires, fabrication de la base contacts
- Juillet / Septembre : sur une vingtaine de personnes intéressées et ayant pris des informations complètes, seulement 4 dossiers fermes de candidats reçus, ce qui n'équilibre pas la session (10 stagiaires min)
- Septembre : décision d'annuler la session de 2023, et reprogrammation pour avril 2024; 2023 sera une année sans session BIAM. Report des 4 dossiers 2023 pour 2024; début de constitution du dossier Qualiopi et prise de contacts avec les structures de certification et d'accompagnement à la certification
- Octobre : flyers et communication au congrès FFAP et reprise du recrutement des stagiaires
- Novembre : report session pour avril 2024 faute de candidats suffisants pour équilibrer

Raisons principales invoquées : le coût, et la non prise en charge CPF

Certification Qualiopi 2024



- Principes et démarche :
 - Qualiopi est une marque de garantie pour attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences
 - Obligatoire depuis janvier 2022 pour accéder aux fonds publics
 - Délivrée par des organismes accrédités
 - Pour obtenir la certification : faire un contrat avec l'un de ces organismes certificateurs, et se soumettre à un audit initial, puis à un audit de surveillance à 14-18 mois, puis renouveler ce processus d'audit au bout de trois ans par contrat avec une société de certification, et ainsi de suite. La certification est payante.
 - Pour obtenir avec certitude une première certification en moins de 12 mois, se faire accompagner d'une société spécialisée : gain de temps, méthode rôdée, connaissance des requis, fourniture de la documentation juridique régulière obligatoire pour les audits, référent handicap, maintien dans la certification. Accompagnement payant.
- Conditions côté FFAP :
 - Être disponible 6h par semaine : 2h avec la société d'accompagnement, plus 4h pour rédiger les documents et ajuster le processus de formation et de validation des acquis
 - Avoir un budget annuel pour la certification et son maintien dans le temps

Coûts Qualiopi (devis)



Formation BIAM		Année 1 (certification)				Année 2	Année 3	Année 4
FFAP	Si Consulting	ICPF	APAVE	CEVA	Activcert	Maintien	Maintien	Maintien+audit
pré-Audit et audit départ 1ere certification+dossier		1 817 €	1 447 €	1 345 €	1 490 €			
Audit annuel après obtention 1ere certification (surveillance pour renouvellement) entre 14 et 22 mois		487 €	442 €	447 €	540 €	442 €		900 €
Accompagnement obtention 1ere certification	2 490 €							
Accompagnement annuel documentaire obligatoire (réf handicap + docs réglementaires)	1 260 €					1 680 €	1 680 €	1 680 €
Total annuel HT					5 197 €	2 122 €	1 680 €	2 580 €
Total annuel TTC					6 236 €	2 546 €	2 016 €	3 096 €
Surcoût par personne Hypthèse 10 p/cours/an					624 €	255 €	202 €	310 €
Surcoût par personne Hypthèse 18 p/cours/an					346 €	141 €	112 €	172 €

En vert les
devis les
mieux disant

Calendrier Qualiopi 2024-2027



calendrier prévisionnel et coûts annuels associés en € TTC							
nov.-23	mars-24	dec 2025	2026	mars-27	dec 2028	2029	mars-30
pré audit	audit initial	audit surveillance (A1+21M)		audit renouvellement (A2=A1+36M)	audit surveillance (A2+21M)		audit renouvellement (A3=A2+36M)
accompagnement initial							
	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel
2 555 € 3 682 €							
6 236 €		2 546 €	2 016 €	3 096 €	2 546 €	2 016 €	3 096 €

Coûts annuels prévisionnels basés sur les devis les mieux disant précédents

Perspectives Formations 2024-2027



- 2024 : une session comme les 3 précédentes, sans certification
- À partir de 2025 : 1 session par an avec certification
- Après certification :
 - Augmenter les tarifs de formation pour équilibrer le surcoût annuel, sauf la première année car le système ne sera pas encore en place. L'année de mise en place (2024) sera une année où il faut investir. Après, en maintenant la certification pour un coût entre de 2000€ et 3000€/an selon les années, ce sera en équilibre avec le nouveau tarif à raison de 10 stagiaires par session minimum. Les années suivantes il y aura un excédant à partir de 10 candidats et en conservant la certification et 1 session par an.
 - Ajouter une 6^e journée de formation avec 1 atelier pratique en plus, et en allongeant la durée de certains modules théoriques pour arriver à 39h.

Décisions CF nov 2023

- Engager le BIAM dans la certification QUALIOPI
- Avoir un accompagnement pour cette certification
- Budgéter cette action QUALIOPI pour 2024 et les années suivantes

Budget Qualiopi 2024 - 2025

- Budget 2024 : 4628 € TTC
 - Accompagnement SI Consulting 2024 : 2988 € TTC
 - Accompagnement Qualiopi Premium
 - Référent Handicap
 - Pack compétences veille juridique
 - Audit blanc 2024 : 540 € TTC
 - Audit de certification avant déc 2024 : 1100 € TTC
- Budget 2025 : 2220 € TTC
 - Accompagnement SI Consulting 2025 : 1680 € TTC
 - Veille réglementaire
 - Référent Handicap
 - Audit de surveillance 2025 : 540 € TTC

Point mars 2024



- Accompagnement SI Consulting démarré depuis mi-janvier 2024
- 4 réunions de travail de 1,5 heures pour le moment
- Diagnostic de l'existant : fait
- Transmission par SI Consulting des 45 documents types et de ce qu'il faut faire avant le pré-audit : fait
- Transmission par SI Consulting de la liste des documents à recenser auprès des intervenants et de la FFAP afin de les produire comme preuve : fait
- Reprise des documents BIAM et FFAP pour les remettre au format QUALIOPI sur la base des modèles types / création de nouveaux documents obligatoires. 12 indicateurs validés sur 32 soit 37,5 % réalisés (25h de travail)
- Demande de documents sur le local
- Engagement révisions supports de communication
- A venir :
 - Continuer la constitution des documents BIAM sur le modèle QUALIOPI, d'ici mai (objectif), sachant qu'il y a un travail conséquent sur les supports de com à faire (site, flyer, mails, réseaux sociaux)
 - Collecter les documents obligatoires (intervenants, FFAP) dont par exemple les contrats de sous-traitance ou de bénévolats à établir et faire signer par chacun

Documents à collecter



- Auprès de la FFAP :
 - Documents sur le local : acte de propriété, documents relatifs au statut ERP du local de formation , à sa sécurité selon sa catégorie et à son accès handicapés ; des photos du local devront ensuite être faite pour la preuve à produire sur les conditions d'accès et sur la sécurité de l'ERP ainsi que sur l'espace des cours et les moyens pédagogiques utilisés
 - Les contrats de sous-traitance/de bénévolat pour cette formation signés entre la FFAP et chaque intervenant pour cette formation BIAM, à initier avec le bureau pour être en conformité avec le code du travail
 - Le flyer de com à refaire à 100 %, et chaque support de com avec le groupe com
- Auprès des intervenants du BIAM :
 - Les supports de cours en numérique
 - La qualification de chaque intervenant en matière de formateur (certificat, diplôme, attestation avec titre et fonction de formateur occupée, VAE etc)
 - Les numéros d'activité des intervenants en tant que formateur
 - Les contrats mentionnés ci-dessus signés

Perspectives



- Avoir la certification en 2024, afin que le BIAM soit finançable par les organismes de financement de formation professionnelle (donc pour les personnes envoyées par des entreprises au titre de la formation pro)
- Se raccrocher à une formation RNCP existante pour être reconnue par France Compétences, obligatoire pour que les individuels puissent utiliser leur CPF
- Faire une session avec le label Qualiopi soit fin 2024 soit début 2025 avec la nouvelle formule
- Engager ensuite l'audit de surveillance fin 2025 ou début 2026

Proposition commerciale

Offre n° **7013-01**

Evènement: **CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES
PRESTIDIGITATEURS - FFAP - 02/10/2025 - 05/10/2025**

Nombre de participants : **650**

Entre

Centre de Congrès de l'Aube
Département de l'Aube
Monsieur Malo BLANCHARD
Directeur Général Adjoint
2, rue Pierre Labonde - BP 394
10026 Troyes

Ci-après appelé « **SOCIETE** »

Et

FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS, SIRET: 420 435 356
Serge ARIAL
Agissant en sa qualité de Directeur congrès FFAP
257 rue Saint-Martin
75003 PARIS
France

Ci-après appelé "**CLIENT**"

Tél: 33 6 87 21 28 42

E-mail: serge.magie@gmail.com

Cette offre est établie par: Sandrine De Oliveira - Sandrine.deoliveira@aube.fr
Cette offre est valable jusqu'au **22/04/2024**

Nombre de participants : **650**

LOCATION D'ESPACE				Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Montage							
CCA - Auditorium	1/10/2025	8:00	1/10/2025 18:00	1.00 SAL	1.00 Jour	1 700.00 €	1 700.00 €
CCA - Auditorium	2/10/2025	8:00	2/10/2025 13:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	1 120.00 €	1 120.00 €
CCA - Espace Champagne	2/10/2025	8:00	2/10/2025 20:00	1.00 SAL	1.00 Jour	610.00 €	610.00 €
CCA - Espace Grands Lacs	2/10/2025	8:00	2/10/2025 20:00	1.00 SAL	1.00 Jour	510.00 €	510.00 €
CCA - Salle 157 + 160	2/10/2025	8:00	2/10/2025 20:00	1.00 SAL	1.00 Jour	200.00 €	200.00 €
Exploitation							
CCA - Auditorium	2/10/2025	13:00	2/10/2025 18:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	2 240.00 €	2 240.00 €
CCA - Espace Détente Bar	2/10/2025	18:00	2/10/2025 23:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	265.00 €	265.00 €
CCA - Auditorium	3/10/2025	8:00	3/10/2025 23:00	1.00 SAL	1.00 Jour + Soirée	5 100.00 €	5 100.00 €
CCA - Cuisine	3/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00	1.00 SAL	3.00 Jour	550.00 €	1 650.00 €
CCA - Espace Champagne	3/10/2025	8:00	4/10/2025 20:00	1.00 SAL	2.00 Jour	1 220.00 €	2 440.00 €
CCA - Espace Grands Lacs	3/10/2025	8:00	4/10/2025 20:00	1.00 SAL	2.00 Jour	1 020.00 €	2 040.00 €
CCA - Salle 157 + 160	3/10/2025	8:00	4/10/2025 20:00	1.00 SAL	2.00 Jour	400.00 €	800.00 €
CCA - Auditorium	4/10/2025	8:00	4/10/2025 20:00	1.00 SAL	1.00 Jour	3 400.00 €	3 400.00 €
CCA - Auditorium	5/10/2025	8:00	5/10/2025 18:00	1.00 SAL	1.00 Jour	3 400.00 €	3 400.00 €
CCA - Espace Champagne	5/10/2025	8:00	5/10/2025 14:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	800.00 €	800.00 €
CCA - Espace Grands Lacs	5/10/2025	8:00	5/10/2025 14:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	675.00 €	675.00 €
CCA - Salle 157 + 160	5/10/2025	8:00	5/10/2025 14:00	1.00 SAL	1.00 Demi-Jour	260.00 €	260.00 €
							27 210.00 €

PRESTATIONS GÉNÉRALES				Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Personnel technique pour montage							
Technicien - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	1/10/2025	9:00	1/10/2025 18:00	3.00PRS	9.00 Heure	53.00 €	1 431.00 €
Technicien - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	2/10/2025	8:00	2/10/2025 14:00	3.00PRS	6.00 Heure	53.00 €	954.00 €
Sécurité Incendie							
SSIAP 1 - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	2/10/2025	14:00	2/10/2025 19:00	1.00PRS	5.00 Heure	24.00 €	120.00 €
SSIAP 1 - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	3/10/2025	8:00	3/10/2025 22:00	1.00PRS	14.00 Heure	24.00 €	336.00 €
SSIAP 1 - Tarif Dimanche, Jours fériés et Nuit de 22h à 07h	3/10/2025	22:00	3/10/2025 0:00	1.00PRS	2.00 Heure	30.00 €	60.00 €
SSIAP 1 - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	4/10/2025	8:00	4/10/2025 19:00	1.00PRS	11.00 Heure	24.00 €	264.00 €
SSIAP 1 - Tarif Dimanche, Jours fériés et Nuit de 22h à 07h	5/10/2025	8:00	5/10/2025 17:00	1.00PRS	9.00 Heure	30.00 €	270.00 €
Sécurité Surveillance							
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	2/10/2025	14:00	2/10/2025 19:00	2.00PRS	5.00 Heure	21.00 €	210.00 €
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	2/10/2025	19:00	2/10/2025 22:00	1.00PRS	3.00 Heure	21.00 €	63.00 €

Nombre de participants : **650**

PRESTATIONS GÉNÉRALES					Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Sécurité Surveillance								
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Dimanche, Jours fériés et Nuit de 22h à 07h	2/10/2025	22:00	2/10/2025	0:00	1.00PRS	2.00 Heure	23.00 €	46.00 €
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	3/10/2025	8:00	3/10/2025	22:00	2.00PRS	14.00 Heure	21.00 €	588.00 €
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Dimanche, Jours fériés et Nuit de 22h à 07h	3/10/2025	22:00	3/10/2025	0:00	2.00PRS	2.00 Heure	23.00 €	92.00 €
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	4/10/2025	8:00	4/10/2025	19:00	2.00PRS	11.00 Heure	21.00 €	462.00 €
Agent de prévention et de sûreté - Tarif Dimanche, Jours fériés et Nuit de 22h à 07h	5/10/2025	8:00	5/10/2025	17:00	2.00PRS	9.00 Heure	21.00 €	378.00 €
								5 274.00 €

CCA - AUDITORIUM			Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total	
Personnel technique pour exploitation							
Technicien - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	2/10/2025	12:00	2/10/2025 18:00	1.00PRS	6.00 Heure	53.00 €	318.00 €
Technicien - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	3/10/2025	16:00	3/10/2025 22:00	3.00PRS	6.00 Heure	53.00 €	954.00 €
Technicien - Tarif Jour de Semaine de 7h à 22h	4/10/2025	16:00	4/10/2025 22:00	3.00PRS	6.00 Heure	53.00 €	954.00 €
Technicien - Tarif Dimanche, Jour férié et Nuit de 22h à 07h	5/10/2025	11:00	5/10/2025 17:00	3.00PRS	6.00 Heure	53.00 €	954.00 €
Son							
Micro main HF EW500-935 SEINNHEISER	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00	6.00UN	1.00 Evénement	80.00 €	480.00 €
Vidéo							
Ecran de rappel vidéo latéraux 3 m x 2,50 m	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00	2.00UN	1.00 Evénement	80.00 €	160.00 €
Vidéoprojecteur 10000 lumens full HD 4K EPSON	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00	2.00UN	1.00 Evénement	150.00 €	300.00 €
							4 120.00 €

CCA - ESPACE CHAMPAGNE					Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Electricité pour stands								
Boitier électrique jusqu'à 3,5 kW (monophasé)	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00		15.00UN	1.00 Evénement	30.00 €	450.00 €
Mobilier pour stands								
Chaise sans tablette (2 chaises / stand pour 32 stands)	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00		64.00UN	1.00 Evénement	1.50 €	96.00 €
Sonorisation salle								
Pack sonorisation clé en main (rack + 2 HP + 1 micro)	2/10/2025	8:00	5/10/2025 20:00		1.00UN	1.00 Evénement	85.00 €	85.00 €
								631.00 €

CCA - ESPACE GRANDS LACS	Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Mobilier pour 2 salles ateliers (Amance/Orient et Temple 1 et 2)				

Nombre de participants : **650**

CCA - ESPACE GRANDS LACS

Mobilier pour 2 salles ateliers (Amance/Orient et Temple 1 et 2)

	Quantité	Durée	Prix Unitaire	Total
Chaise sans tablette (150 chaises salle Temple 1+2 et 130 chaises Amance/Orient)	280.00UN	1.00 Événement	1.50 €	420.00 €

Table rectangulaire 120 x 60 cm (3 tables / salle pour intervenants)	6.00UN	1.00 Événement	3.00 €	18.00 €
--	--------	----------------	--------	---------

Sonorisation salle

Micro main HF EW500-935 SEINNHEISER	2.00UN	1.00 Événement	80.00 €	160.00 €
-------------------------------------	--------	----------------	---------	----------

Pack sonorisation clé en main (rack + 2 HP + 1 micro)	2.00UN	1.00 Événement	85.00 €	170.00 €
---	--------	----------------	---------	----------

768.00 €

Nombre de participants : **650**

RÉCAPITULATIF

Location d'espace	27 210.00 €
Electricité	450.00 €
Mobilier	534.00 €
Sécurité Incendie	1 050.00 €
Sécurité Surveillance	1 839.00 €
Son	895.00 €
Technique	5 565.00 €
Vidéo	460.00 €
Montant Total HT	38 003.00 €
TVA 20%	7 600.60 €
Montant TTC	45 603.60 €

Conditions de règlement :

Après signature du contrat

- N'envoyez aucun règlement avant d'avoir reçu le titre de recettes.
- Le titre de recettes vous demandera le versement d'un acompte de 50 % du montant total TTC à régler directement à la paierie départementale.
- Seule la signature du contrat de location et de toutes ses annexes ainsi que le versement de l'acompte rend la réservation ferme et définitive.

Versement du solde

- Un second titre de recettes vous sera envoyé pour solde à l'issue de la manifestation
- Il est également à régler directement à la paierie départementale.
- Une ou plusieurs factures pourront vous être adressées à la demande.

Devis estimatif sous réserve de modifications selon évolution du cahier des charges et précisions techniques.

Les tarifs comprennent :

- 1 agent de permanence technique pendant toute la durée de l'événement.
- 1 agent qualifié SSIAP I pour les événements inférieurs à 300 personnes (membres de l'organisation inclus).
- Nettoyage de tous les locaux loués (NB : le Centre de congrès de l'Aube se réserve le droit de facturer une prestation supplémentaire de nettoyage).
- Chauffage, climatisation, électricité, eau

Pour le Président du Conseil Départemental de l'Aube

Monsieur Malo BLANCHARD,
Directeur Général Adjoint

Date:

Signature:

Pour FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Nom: Serge ARIAL
Directeur congrès FFAP

Date:

Signature:

STATUTS FFAM – PROJET– 2024-03-22

Préambule

En décembre 1903, l'Association Syndicale des Artistes Prestidigitateurs (ASAP) est créée dans le but de défendre les intérêts professionnels des magiciens.

En décembre 1944, le Syndicat International des Artistes Prestidigitateurs fusionne avec l'ASAP se transformant en l'Association Française des Artistes Prestidigitateurs (AFAP). Au fil des années, l'AFAP multiplie ses activités et acquiert ses lettres de noblesse. Elle crée notamment les « congrès » de la magie qui deviennent les rencontres incontournables du monde magique Français.

En 1955, le Conseil municipal de la Ville de Paris a donné un avis favorable à la reconnaissance d'utilité publique de l'Association Française des Artistes Prestidigitateurs sans que celle-ci ait finalisé les démarches pour bénéficier de cette reconnaissance.

En octobre 2004, l'Association a adopté le terme de Fédération : Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (FFAP).

La FFAP réunit 45 associations réparties dans toute la France. Véritables lieux de rencontre, d'échange, de partage et de fantastiques brassages d'idées, ces associations de magiciens, amateurs et professionnels regroupent des centaines de membres. La FFAP permet de rassembler ces associations dans le but d'organiser et de promouvoir la pratique des arts magiques.

La FFAP ci-après dénommée l'Association, a publié en septembre 2003 le livre « 100 ans d'histoire, 100 ans de Magie » où la FFAP apparaît comme un acteur déterminant dans l'accompagnement et la promotion de l'Art Magique, en France et dans le monde.

En 2023, les membres de l'Association ont souhaité refondre ses statuts afin qu'ils soient en totale adéquation avec son fonctionnement et le but qu'elle poursuit. Initialement créée pour défendre les intérêts professionnels des magiciens, l'Association a évolué pour rassembler les amoureux des arts magiques par le biais notamment d'associations agréées. À cet effet, la dénomination est devenue : Fédération Française des Arts Magiques (FFAM). Elle souhaite avant tout promouvoir la magie dans son caractère culturel et artistique.

La magie promue par l'Association relève des numéros et tours de magie tels qu'ils peuvent être appréhendés par l'article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle qui dispose que « *sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens [dudit] code [...] 4° Les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque, les pantomimes, dont la mise en œuvre est fixée par écrit ou autrement* ».

L'œuvre de magie reposant notamment sur une dualité spécifique visant :

- Un aspect apparent : ce que voit le spectateur, l'illusion de l'impossible ;
- et
- Un aspect dissimulé : la méthode secrète mise en œuvre à l'insu du spectateur et qui permet de créer l'illusion de l'impossible.

L'Association exclut les arts occultes et les techniques malhonnêtes de l'illusionnisme.

Article 1 – Dénomination, siège, durée

1.1 Dénomination et durée

Les membres réunis en assemblée fédérale extraordinaire ont voté le 8 juillet 2023 pour une nouvelle dénomination : « **Fédération Française des Arts Magiques** » (ci-après l'« Association »).

L'Association a pour acronyme « FFAM ».

La durée de l'Association est indéterminée.

1.2 Siège

Le siège social est fixé à la Maison de la FFAM, 257 rue St Martin, 75003 Paris.

Il peut être transféré par décision de l'Assemblée fédérale.

Article 2 – Objet et moyens d'action

La FFAM se défend de toute prise de position discriminatoire (par exemple religieuse, culturelle ou politique).

2.1 Objet

L'Association a pour objet de promouvoir, d'organiser et de soutenir, en France et à l'étranger, dans un but non lucratif toute action à caractère d'intérêt général tendant à faciliter et à élargir l'accès du public aux œuvres artistiques et culturelles relatives aux arts magiques.

Par ailleurs, si les conditions juridiques et financières le permettent, l'Association pourra se transformer en une fondation reconnue d'utilité publique dans les conditions prévues par l'article 83 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

2.2 Moyens d'action

Afin de favoriser la réalisation de son objet d'intérêt général, l'Association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- Promotion sous toutes ses formes des arts magiques et préservation culturelle et historique des arts magiques par la mise en œuvre d'événements destinés au grand public, pour et/ou avec d'autres organisations nationales (y compris caritatives) et internationales ;
- Participation à la formation et au perfectionnement d'artistes prestidigitateurs (débutants, amateurs ou professionnels) par des cours, rencontres nationales et internationales, conférences, expositions, congrès, publications, concours, examens/épreuves éducatives, sensibilisation aux règles déontologiques etc. ;

STATUTS FFAM – PROJET– 2024-03-22

- Rassemblement, accompagnement et soutien (aides morales et matérielles) des associations agréées par l'Association et de leurs membres, au sein desquelles sont pratiqués les arts magiques (spectacles, animations, ...);
- Représentation de la France dans les rassemblements ou congrès internationaux, aide aux relations et aux échanges entre les magiciens du monde entier ;
- Lutte contre l'usage malhonnête des techniques de l'illusionnisme quand elles visent à exploiter la crédulité du public, en veillant à ce qu'aucune confusion ne puisse être faite entre la prestidigitation et les pratiques occultes ou paranormales ;
- Adhésion à toute structure en lien avec l'objet de l'Association et son caractère d'intérêt général ;
- Gestion des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
- Mise en œuvre d'une démarche philanthropique par tous moyens auprès de tous partenaires pour recueillir les fonds nécessaires aux actions entrant dans son objet ;
- Exercice, à titre accessoire, d'activités lucratives de vente de produits (goodies, ouvrages, films, etc.) ou de prestations (activité de licence, formation, etc.) contribuant au financement des projets d'intérêt général de l'Association ;
- Accomplissement de tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à son objet ou susceptible d'en faciliter, directement ou indirectement, la réalisation ;
- Plus généralement, mise en œuvre de tous les moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Article 3 – Membres, cotisations, perte de la qualité de membre

3.1 Membres

La FFAM est composée :

- De membres actifs
- De membres d'honneurs ou honoraires

3.1.1 Membres actifs

Les membres actifs sont des personnes physiques à jour de leurs cotisations, qu'ils soient membres d'une Association agréée (cf. § 4.1.1) ou membres individuels (c'est-à-dire ayant satisfait aux conditions du Règlement Intérieur et adhérant directement à la FFAM à titre personnel).

3.1.2 Membres d'honneurs / honoraires

Le Conseil fédéral se réserve la possibilité de nommer des membres d'honneurs pour service rendu et/ou des membres honoraires pour leur ancienneté et/ou leur fidélité à la FFAM. Ces membres ont les mêmes droits que les membres actifs sans être tenus de payer une cotisation mais ne peuvent en aucun cas participer à un quelconque vote au sein de l'Association.

3.2 Cotisations

La cotisation des membres est annuelle et fixée par l'Assemblée fédérale.

Les modalités d'adhésion sont fixées par le Règlement Intérieur.

3.3. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de la FFAM se perd par décès, démission, radiation ou exclusion pour motif grave.

Article 4 – Organisation et fonctionnement

4.1 Instances

Les instances de l'Association sont :

- L'Assemblée fédérale,
- Le Conseil fédéral,
- Le Bureau fédéral.

Ces instances sont élues au même moment pour une durée de 3 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil fédéral et du Bureau fédéral, sont gratuites et bénévoles.

4.1.1 *Associations agréées*

Il s'agit d'une association disposant de la personnalité juridique et dont les statuts sont conformes aux exigences de la FFAM (notamment un nombre minimum de membres et une obligation de faire adhérer tous leurs membres à la FFAM). Le Secrétaire Général de la FFAM a la charge de vérifier la conformité de ces statuts. La FFAM n'impose pas de statuts types auxdites associations.

En adhérant à la FFAM, les associations agréées acceptent la communication des coordonnées complètes de leur Président(e) dans tous les moyens d'information de l'Association.

Sur tous ses supports de communication externes (notamment affiches, flyers, site Internet, réseaux sociaux, teasers, courriers), chaque association agréée doit mentionner le nom de la Fédération Française des Arts Magiques, ainsi que son logo (selon les dispositions fournies par le Bureau fédéral) au regard de l'accompagnement de la FFAM en sa faveur.

4.2 L'Assemblée fédérale

4.2.1 *Composition, réunion*

L'Assemblée fédérale est composée de deux collèges :

- Le collège des associations agréées FFAM représenté par leur Président.
- Le collège des membres (individuels), personnes physiques, composé d'un maximum de 24 membres élus parmi tous les membres de l'Association (hors présidents).

L'Assemblée fédérale se réunit, *a minima* une fois par an, en Assemblée fédérale ordinaire.

Une Assemblée fédérale extraordinaire peut être demandée par un cinquième au moins des membres de l'Association au Secrétaire Général. Le Conseil fédéral examine alors la demande et statue sur la suite à donner. En cas d'acceptation, l'Assemblée fédérale extraordinaire doit avoir lieu dans les trente jours suivant le dépôt de la demande au Secrétaire Général.

STATUTS FFAM – PROJET– 2024-03-22

La majorité du Conseil fédéral ou du Bureau fédéral peut convoquer une Assemblée fédérale extraordinaire.

4.2.2 Compétences

Cet organe de contrôle est le seul compétent pour :

- Valider un changement d'adresse du siège social ;
- Valider la modification des statuts et du RI ;
- Se prononcer sur les acquisitions, échanges et aliénations des biens mobiliers, sur la constitution d'hypothèque, sur les baux et les emprunts ;
- Approuver les comptes de l'exercice et donner « quitus » au Trésorier ;
- Approuver le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- Approuver les projets associatifs (congrès et autres) ;
- Approuver les missions des responsables (congrès, Équipes de France de magie FFAM, revue et autres commissions).

Cet organe est par ailleurs souverain pour :

- L'élection du Conseil fédéral ;
- L'élection des responsables de commissions ;
- La création, le retrait d'agrément ou la dissolution de commissions ; toutefois à titre conservatoire, le Président peut les suspendre jusqu'à l'Assemblée fédérale suivante ;
- Fixer les montants des cotisations annuelles ;
- Donner, maintenir ou retirer l'agrément aux Associations agréées ;
- Donner délégation à la Commission de contrôle des comptes pour examiner annuellement les comptes consolidés du bilan financier de l'Association.

4.3 Le Conseil fédéral

4.3.1 Composition

Le Conseil fédéral est composé de :

- De 3 à 7 membres élus par l'Assemblée fédérale parmi ses membres ;
- Les membres prenant la responsabilité de commissions.

Un membre du Conseil fédéral peut y cumuler différentes fonctions.

4.3.2 Compétences

Cet organe a la charge de :

- Contrôler la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée fédérale ;
- Saisir la Commission de contrôle des comptes en cas de suspicion de dérives financières ;
- Assurer la bonne application des présents statuts et du Règlement Intérieur ;
- Proposer à l'Assemblée fédérale les lettres de mission des prestataires et des commissions ;
- Suivre l'avancement des projets associatifs (notamment pilotés au sein des Commissions) et si besoin de proposer des ajustements ;
- Statuer sur la tenue d'une Assemblée fédérale extraordinaire demandée par un 1/5 de ses membres ;
- Convoquer une Assemblée fédérale extraordinaire ;
- Décider de la nomination de membres d'honneur et/ou de membres honoraires ;
- Proposer à l'Assemblée fédérale un changement d'adresse du siège social ;
- Par souci d'efficacité, le Conseil fédéral peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Bureau fédéral.

4.4 Le Bureau fédéral

4.4.1 Composition

Le comité de direction appelé Bureau fédéral est composé d'un minimum de trois membres élus issus du Conseil fédéral, qui sont chargés de la gestion courante de l'Association : un Président, un Secrétaire général, un Trésorier. Le Bureau fédéral peut être complété d'un à deux Vice-présidents, d'un Secrétaire-adjoint et d'un Trésorier adjoint également issus du Conseil fédéral.

Le/la Président(e) de la FFAM ne peut pas cumuler sa fonction avec la fonction de Trésorier de l'Association ni celle de Président d'une association agréée par la FFAM.

4.4.2 Compétences

Cet organe est en charge :

- De la surveillance de la mise en œuvre des délibérations tant du Conseil fédéral que de l'Assemblée fédérale ;
- De veiller au bon fonctionnement statutaire ainsi qu'au respect de la réglementation ;
- De la gestion courante de l'Association (en particulier la Revue et le Congrès annuel) ;
- Des règles et du suivi de la communication interne et externe ;
- Du choix et de la mise en œuvre des opérations de partenariat et de mécénat ;
- De la représentation de la FFAM au niveau national et international ;
- De la révocation d'un membre du Bureau fédéral, d'un responsable de commission ou de prestataires ;
- De convoquer une Assemblée fédérale extraordinaire si besoin.

4.5 Le/la Président(e)

Il/elle doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Il/elle est habilité(e) à représenter la FFAM dans tous les actes de la vie civile, y compris représenter la FFAM vis-à-vis des tiers ou engager une action en justice au nom de celle-ci. À ce titre il/elle peut agir au nom et pour le compte de l'Association tout en assurant fonctionnement courant de cette dernière.

Il/elle :

- Communique au nom de l'Association et la représente devant ses partenaires (notamment la FISM, Fédération Internationale des Sociétés Magiques) ;
- Recherche des financements pour réaliser les objectifs de l'Association ;
- Veille à l'application des décisions prises par le Bureau fédéral, le Conseil fédéral ou l'Assemblée fédérale ;
- Veille à la bonne marche de l'Association : administration, finances, moyens logistiques, moyens humains et gestion d'équipe ;
- Peut coopter un membre (à jour de sa cotisation) pour pallier un poste vacant ;
- Peut déléguer des tâches (de préférence à un membre de l'Association) après validation (mission et périmètre) du Bureau fédéral ;
- Peut inviter des tierces parties (artistes, consultants, prestataires, associations, etc.) à assister à tout événement de la vie de l'Association (y compris les Assemblées fédérales).

Le mandat d'un(e) président(e) ne peut être renouvelé que 2 fois consécutives.

Article 5 – Ressources et comptabilité

5.1 Ressources

Les recettes annuelles de l'Association se composent de :

- Cotisations des membres et, le cas échéant, de droits d'entrée des membres ;
- Dons manuels et autres libéralités autorisées dans les conditions fixées par l'article 74 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire modifiant l'article 6 de la Loi du 1er juillet 1901 ;
- Soutiens accordés par d'autres organismes privés à but non lucratif (fondations, associations, etc.) ;
- Subventions de l'État, des collectivités et établissements publics et de l'Union Européenne ;
- Éventuels apports avec droit de reprise ;
- Intérêts et revenus des biens, valeurs et participations appartenant à l'Association ;
- Recettes issues de l'organisation de manifestations exceptionnelles et d'éventuelles ventes ou prestations de services ;
- Et d'une façon générale, de toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

5.2 Limitation de responsabilité

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun des membres de cette l'Association, même ceux qui participent à son administration, ne puissent en être tenus personnellement responsables.

5.3 Gratuité des fonctions

Par principe, toutes les fonctions bénévoles de l'Association sont exercées à titre gratuit.

Par exception, certains dirigeants de l'Association peuvent bénéficier d'une rémunération sur décision du Conseil fédéral qui en fixe le montant dans le respect des critères fixés par l'Administration fiscale déterminant la non-lucrativité des organismes privés autres que les entreprises.

5.4 Indemnités

Les frais occasionnés par l'accomplissement du mandat des bénévoles peuvent être remboursés, pour leur montant réellement exposé, sur accord du Trésorier et sur justificatifs.

5.5 Comptabilité

Il est tenu une comptabilité selon les principes et méthodes comptables définis au Code de commerce et dans les textes spécifiques pris pour son application aux organismes sans but lucratif dont les associations.

Le Trésorier, la Commission de contrôle des comptes et le Président de l'Association sont solidairement responsables de la tenue des comptes devant l'administration fiscale, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale.

Article 6 – Modification des statuts et dissolution

6.1 Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Les textes peuvent être modifiés par l'Assemblée fédérale sur la proposition du Bureau fédéral, du Conseil fédéral ou du tiers des membres dont se compose l'Assemblée fédérale présents ou représentés.

STATUTS FFAM – PROJET– 2024-03-22

Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée fédérale, lesquelles doivent être envoyées à tous les membres de l'Assemblée au moins 15 jours avant l'Assemblée fédérale.

Pour être valide, l'Assemblée doit se composer du quart, au moins, de ses membres en exercice présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, une Assemblée extraordinaire est convoquée de nouveau, et cette fois peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les Assemblées ordinaire et extraordinaire peuvent être convoquées le même jour.

Dans tous les cas, les textes ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

6.2 Dissolution

L'Assemblée fédérale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée fédérale est convoquée de nouveau, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les Assemblées ordinaire et extraordinaire peuvent être convoquées le même jour. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée fédérale nomme un ou plusieurs liquidateurs, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ou une association sans but lucratif, conformément aux décisions de l'Assemblée fédérale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'Association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article 7 – Formalités et Règlement Intérieur

7.1 Formalités

Le Président de l'Association ou à défaut l'un des membres du Bureau doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture de police de Paris, l'adresse du siège social de l'Association et tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Pour les changements de personnes, mention doit être faite, par référence à l'article 5 de la loi du 1 juillet 1901, tel que modifié par l'article 1 de la loi n°81-909 du 9 octobre 1981, des noms, fonction au sein du Bureau, profession, domicile et nationalité.

7.2 Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur, préparé par le Bureau fédéral et validé par le Conseil fédéral, est soumis au vote de l'Assemblée fédérale. Il précise et complète en tant que de besoin, les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'Association.

Le Règlement Intérieur peut être modifié par un simple vote de l'Assemblée fédérale.

PROPOSITION MODIFICATION CDC CONGRES

Demandeur : Serge ARRIALH

Proposition de modification du cahier des charges des congrès :

Afin de lever tout problème d'interprétation sur l'éventuel conflit d'intérêt qui pourrait naître à l'occasion de l'organisation d'un congrès, il apparaît nécessaire d'apporter une modification dans le cahier des charges des Congrès.

Le Président d'un congrès ne peut être le trésorier de la FFAP

Modification du texte proposée :

Ajouter à la page 14 du CDC : La même personne ne peut être à la fois président du congrès et trésorier de la FFAP. Dans ce cas, elle doit se déporter de l'une ou de l'autre de ces deux fonctions.



CONGRES FRANÇAIS DE L'ILLUSION ET

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MAGIE FFAP

CAHIER DES CHARGES DES CONGRES

Version 2022-V1



PREAMBULE

Suite au vote de l'Assemblée Fédérale de la FFAP, ce Cahier des Charges s'articule sur la décision que désormais tout Congrès est sous la direction de la FFAP par l'intermédiaire de sa Structure Congrès et sous sa responsabilité.

Ce Cahier des Charges Congrès est une annexe au Règlement Intérieur de la FFAP.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
BUT	5
TERMINOLOGIE	6
DIRECTION	7
CRITERES DE DECISION DES PROCHAINS CONGRES	8
RESPONSABILITES ET REPARTITION DES TACHES	11
RESPONSABILITES FINANCIERES et COMPTABLES	14
INVITATIONS	155
DETAIL DES MANIFESTATIONS.....	177
ATTRIBUTION DES PRIX	188

INTRODUCTION

La Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (FFAP) organise chaque année, sur le territoire de la métropole française, un Concours National (qualificatif pour la FISM), un Championnat de France de Magie FFAP dans le cadre de son Congrès annuel.

Il doit s'appeler dans cet ordre :

CONGRES FRANÇAIS DE L'ILLUSION et CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MAGIE FFAP

Ce Cahier des Charges correspond uniquement aux obligations contractuelles concernant l'organisation d'un Congrès national.

Il y sera annexé un manuel de procédures destiné à la Structure Congrès qui reprendra plus en détails certains points d'organisation.

Le manuel des procédures doit se référer aux documents en cours de la FFAP (CDC, RI, Statuts, Manuel des concours, chartes, etc.) sans interférer avec ceux-ci.

BUT

Ce Congrès a pour but de :

- Contribuer au rayonnement de la FFAP et recueillir de nouveaux adhérents,
- Réaliser le concours de magie FFAP qualificatif pour la FISM,
- Renforcer par sa qualité le prestige de la magie française,
- Permettre à l'ensemble des magiciens de réaliser et consolider des liens d'amitié durables.
- Désigner le(s) Champions de France selon les règles du règlement des concours

TERMINOLOGIE

Dans le document qui va suivre nous allons utiliser les termes suivants :

FFAP qui correspond à la Fédération. La FFAP est représentée par son Président.

Structure qui correspond à la Structure Congrès telle que défini dans le RI et votée lors des AF. Cette Structure est représentée par son directeur. Elle est composée du directeur, du Gestionnaire financier de la structure et du responsable des exposants. Son directeur constitue une équipe (responsable des exposants, inscriptions, etc...).

Amicale qui correspond à une amicale FFAP qui souhaite être impliquée dans l'organisation d'un congrès, ou être à l'origine d'une proposition.

Bénévole qui correspond aux personnes qui veulent s'impliquer dans l'organisation du congrès. Par priorité il sera pris des membres de la Fédération.

Le Comité d'Organisation (CO) : il comprend la Structure Congrès, l'amicale co-organisatrice s'il y en a une.

Les cinq termes, **FFAP, Structure, Amicale, Bénévole et CO**, seront donc utilisés, et si le cas se présente, on spécifiera une personne en particulier. Exemple : un responsable Communication, etc.

L'ensemble des postes n'est pas genrés.

Le directeur de la **Structure** est élue par l'Assemblée Fédérale (voir Statuts et RI).

Organisation du Congrès.

La ville du congrès peut être un lieu unique ou changer de lieu chaque année. Dans tous les cas la décision est prise par Assemblée Fédérale.

Le Directeur de la Structure doit constituer une équipe d'organisation. Si une amicale est à l'origine, c'est celle-ci qui propose une équipe d'organisation, en lien et en accord avec la structure.

"**Dîner spectacle**" et "**Pass Magique**" sont des termes génériques reprenant l'animation de la première soirée du Congrès.

DIRECTION

La **Structure** est responsable vis-à-vis de la **FFAP**. Elle a un rôle d'organisation et de réalisation du Congrès National. Elle est responsable de la partie administrative et financière. Elle est également responsable de la partie développement en amont pour être force de proposition pour les prochains congrès.

Le **Directeur de la Structure** est responsable des membres de cette **Structure** et de leurs attributions. Il est le garant du bon fonctionnement du congrès.

Il nomme le Gestionnaire financier de la structure et le responsable exposants et il s'entoure, en fonction des besoins, d'une équipe d'organisation :

- Responsable exposants
- Responsable organisation
- Responsable technique
- Responsable vidéo
- Responsable site internet congrès
- Chargé de communication
- Responsable relation public

Ces différents postes ne font pas partie de la structure mais sont proposés ponctuellement pour l'organisation du congrès.

Le **Directeur de la Structure** et son **Gestionnaire financier** sont les garants du bon suivi du budget prévisionnel.

Le contrôle financier du Congrès est fait par le **Trésorier de la FFAP**, après remontée périodique des informations par la **Structure**.

En cas de souci et/ou conflit en interne de cette **Structure**, et du CO, c'est le **Directeur de la Structure** qui décide en dernier lieu.

Dans le cas où une **Amicale** est co-organisatrice, elle aura en charge l'organisation logistique et artistique du Congrès, sous contrôle de la structure.

Il sera nommé en accord avec la structure :

- Le Président du Congrès, avec l'accord du bureau de la FFAP.
- Le responsable des exposants.
- Le responsable des congressistes (inscriptions, administration).
- Le responsable de la gestion des concours. (pendant le congrès)
- Le responsable artistique.

Cette liste n'est pas exhaustive.

CRITERES DE DECISION DES PROCHAINS CONGRES

PROPOSITION DE LIEU

La **Structure** prend contact avec différentes villes et Palais des Congrès afin d'obtenir un devis préalable. Elle contacte dans le même temps une **Amicale** afin de convenir d'une faisabilité en commun.

Une **Amicale** peut aussi faire une proposition à la **Structure** et se constituer **Co-organisatrice**. Cela permet, si le cas se présente, d'avoir un intervenant local.

Pour faire cette demande de devis, la **Structure** doit fournir un Cahier des Charges au Palais des Congrès (dates, occupations des salles, horaires, besoins techniques, etc.).

Dans le choix de la ville qui accueillera le Congrès, en plus des possibilités du Palais des Congrès (ou de plusieurs endroits proches), il faudra veiller à avoir une capacité hôtelière et de restauration suffisante, en nombre et en diversité de coût.

La facilité d'accès est également un critère de choix.

PROPOSITION DE DATE

Il est d'usage de prévoir un Congrès dans les quatre derniers mois de l'année civile.

PROPOSITION DE BUDGET

La **Structure** établit un budget prévisionnel.

Ce budget doit être réaliste. Ne pas mettre en recettes des sommes qui ne sont pas actées (subventions, recettes de gala public surdimensionné, etc.).

Ne pas surévaluer certaines rentrées ou sous évaluer certaines dépenses.

Bien qu'intégrés au budget général, il est conseillé de s'assurer que les postes "Dîner spectacle" et "Pass Magique" soient équilibrés.

*Voir en Annexe un **exemple** de budget.*

Cet exemple n'est pas exhaustif. Selon les modalités d'organisation, les emplacements, etc., de nouveaux postes de charges ou de recettes peuvent être ajoutés.

Il doit être noté impérativement les postes suivants :

- Une allocation fixe de 4000 € pour compenser les dépenses FFAP récurrentes à l'organisation du congrès.
- Frais bancaires (correspondant aux commissions banque, PayPal, stripe, etc.).
- Rubrique Aléas. Ceux-ci sont notés pour parer à un imprévu du budget, pas pour effectuer une dépense non prévue au budget.
- Rubrique Réserve.

PRESENTATION A L'ASSEMBLEE FEDERALE

L'organisation d'un Congrès est un travail qui se déroule sur plus d'un an. Le choix de la ville organisatrice ne peut pas et ne doit pas se faire dans l'urgence. Il semble donc logique que le dossier de candidature soit présenté à l'AF, au minimum 2 ans avant l'année du Congrès.

Dans un premier temps, la **Structure** présente au bureau de la FFAP et aux membres de la commission de contrôle des comptes FFAP les différentes propositions pour avis.

Le **Trésorier de la FFAP** et la **Commission de contrôle des comptes** émettent un avis financier sur chacun de ces dossiers par rapport au budget proposé.

Ces avis sont joints aux dossiers de présentation destinés à l'**Assemblée Fédérale de la FFAP**.

Dans un deuxième temps le projet est présenté à l'**Assemblée Fédérale** pour validation.

Ces dossiers présentés par la **Structure** doivent comprendre :

- Un descriptif de la ville.
- Un descriptif du Palais des congrès (ou des lieux) avec les salles utilisées et la technique.
- Les facilités d'accès.
- Les facilités et capacités hôtelières et restaurants.
- Les dates.
- Un projet de timing des différentes manifestations.
- Le budget prévisionnel plus détaillé possible.
- Les devis éventuels (traiteurs, ...).
- Les tarifs exposants, Dîner spectacle, Pass Magique, galas publics éventuel ou complément de salle.

Afin d'affiner ce budget, la grille tarifaire (voir ci-après) est également proposée par la **Structure**, mais reste soumise à un vote de l'AF.

Lors de l'Assemblée Fédérale de la FFAP, le choix définitif est entériné par différents votes :

- Du lieu et des dates du prochain Congrès.
- Du budget prévisionnel.
- Des tarifs congressistes (grille tarifaire ci-après).

Un tarif spécial sera proposé aux membres de la FFAP qui sont à jour de leurs cotisations dans l'année du Congrès.

Un tarif avantageux sera également proposé aux congressistes pouvant prouver leur appartenance à la FISM ou à une Association adhérente à la FISM (présentation de la carte FISM).

Ils seront décomposés en 2 catégories :

- Inscription sans réduction,
 - a. Non membre
 - b. Moins de 25 ans non membre (si mineur doit être accompagné d'un adulte)
 - c. Conjoint ou accompagnant (parents d'enfants mineurs)
 - d. moins de 12 ans... qui doit obligatoirement être accompagné d'un adulte
- Inscription avec réduction,
 - a. FFAP
 - b. FISM
 - c. Moins de 25 ans FFAP (si mineur doit être accompagné d'un adulte)
- Candidat au concours (appliquer le 1^{er} tarif toute l'année).
- Aucun autre tarif que ceux-ci ne peut être décidé sans l'accord de l'Assemblée fédérale.

Autres tarifs :

- Le tarif Exposants est défini par la Structure.
- Le tarif du "Dîner spectacle" et du "Pass Magique" sont définis par la Structure en accord avec le CO.
- Le tarif Gala public est défini par la Structure ou le CO. Il n'est pas obligatoire de réaliser ce gala. Cela doit être un plus dans les recettes budgétaires si cela est le cas.

RESPONSABILITES ET REPARTITION DES TACHES

Lieu du Congrès

Il est décrit précédemment dans ce CDC la méthodologie et les responsabilités de la présentation à l'Assemblée Fédérale.

Toutes les signatures de contrats de location de Palais, de location technique, de vidéo, etc. (en fait toutes les dépenses qui font l'objet de devis) sont validées et signées par le **Directeur de la Structure**.

Toutes les autres dépenses ne faisant pas nécessairement l'objet d'un devis, sont également à valider par le **Directeur de la Structure**.

Désignation du Président du Congrès

Le **Président du Congrès** revient de droit au **Président de la FFAP**. Mais il peut désigner, sur proposition de la **Structure**, un Président d'Amicale.

Négociations locales

Il s'agit ici des différentes négociations avec les acteurs locaux (hôtellerie, restauration, parking, etc.). Celles-ci sont effectuées par la **Structure**. Elles peuvent-être déléguées par la **Structure** à une **Amicale** si la structure juge que l'amicale est la plus à même de négocier. Toutefois, chaque devis doit être validé par la **Structure** puisque c'est elle qui effectuera en définitive les différents règlements.

Gestion des inscriptions

La **Structure** gère les inscriptions.

L'enregistrement de celles-ci est fait par la **Structure** qui doit connaître le détail de chaque inscription, et garantit la notion d'encaissement au Gestionnaire Financier de la Structure (dépôt sur le compte en banque réservé au congrès).

La **Structure** doit connaître nominativement le détail de chaque inscription.

Exposants

La **Structure** gère les tarifs et les inscriptions des exposants.

L'enregistrement de ceux-ci est fait par la **Structure**.

Les dépôts sont réalisés sur le compte en banque réservé au congrès par le Gestionnaire Financier de la Structure.

Un plan d'implantation est établi par la **Structure** et/ou le **CO** suivant le plan des salles fourni par le **Palais des Congrès** afin de pouvoir commercialiser ces emplacements.

Le contrat entre l'exposant et le Congrès est signé par le **Directeur de la Structure**.

Le **responsable des exposants de la Structure**, est en charge de s'assurer de l'encaissement des sommes dues. (L'exposant devient une inscription)

Concours National

Le concours national est de la responsabilité de la FFAP par l'intermédiaire de son **Directeur des Concours** pour le choix du jury, la sélection des candidats, l'attribution des prix,...

Le **CO** mettra à la disposition du **Directeur des Concours**, une personne pour prendre en charge la gestion des concurrents pendant la durée du Congrès. Elle travaille en étroite collaboration avec le **Directeur des Concours**.

Artistes

Toutes les membres de la Fédération peuvent suggérer des artistes qu'ils souhaiteraient voir, rencontrer ou applaudir dans le congrès. Le choix final est de la responsabilité du **CO** en fonction des réponses et du prix demandé.

La négociation financière est faite par le **CO** dans le respect du budget prévisionnel.

Le **Gestionnaire de la Structure** est garant que la totalité des frais (cachets, charges, déplacements, hôtel) soit en adéquation avec le budget prévisionnel et en conformité avec les règles comptables, fiscales et sociales en vigueur.

La signature du contrat d'engagement ou devis des Artistes est faite par le **Directeur de la Structure**.

Le paiement des Artistes est réalisé par le **Directeur de la Structure** sur présentation d'une facture ou du contrat par GUSO.

Dîner spectacle, Pass Magique, Autres

Le **CO** détermine l'organisation du dîner spectacle et/ou du Pass magique. Il en définit les différents acteurs de ces manifestations (artistes, traiteur, animation, etc...).

Plaquette Programme

Le congrès à sa propre charte graphique, c'est le **CO** qui est décisionnaire de l'orientation qui doit être donné au congrès (la ligne directrice).

La plaquette, les affiches et le programme seront réalisés par le **CO** avec le soutien de la **Cellule Communication** de la **FFAP** (*avis consultatif*).

La **Structure** est la seule habilitée à signer les Bons à Tirer après vérification que les notions obligatoires (logos, titres, pages réservées, etc.) soient inscrites correctement

Communication FFAP

Tous les acteurs (La **FFAP** et les **Amicales**) doivent faire le maximum pour diffuser au moyen des médias disponibles la publicité et les actualités du Congrès.

La **FFAP** met à disposition par l'intermédiaire du **Directeur de la Revue et de sa Cellule**

Communication:

- La Revue de la prestidigitation.
- Son site Internet.
- Ses pages de réseaux sociaux.
- Liste non exhaustive.

Communication congrès

- Un site Internet dédié au Congrès avec un nom unique (www.congresffap.com) existe et doit être utilisé. Afin de ne pas perturber les habitudes des congressistes, le nom ne doit pas être changé.

La **Structure** doit assurer la continuité du site Congrès existant.

Le site de la FFAP met un lien vers celui-ci (il serait judicieux que ce lien soit visible d'office lorsque l'on consulte le site de la FFAP).

- Ses pages de réseaux sociaux.

Photographies, Vidéo

Le **Directeur de la Structure** et/ou le **Président de la FFAP** délivre les accréditations des photographes et vidéographes officiels durant le Congrès. Il travaille en collaboration avec la **Cellule Communication** de la FFAP.

La **Cellule Communication** doit obtenir toutes les photos et prises de vues vidéos (rushes) qui auront été tournées pendant le Congrès auprès des personnes ou sociétés mandatées.

Fin de Congrès

La **CO** est en charge d'améliorer le manuel des procédures par rapport aux retours positifs et négatifs du Congrès.

Le **Gestionnaire de la Structure** et le **Trésorier de la FFAP** doivent présenter au **Bureau de la FFAP** avant la fin de l'année civile le bilan financier du Congrès.

Une communication complète sera faite par la **Structure et/ou le CO** lors de la prochaine Assemblée Fédérale. Le bilan sera présenté par le Directeur de la Structure qui peut inviter toute personne.

RESPONSABILITES FINANCIERES et COMPTABLES

Deux comptes bancaires (Congrès paire et impair) administrés par la **structure** ont été créés pour le bon fonctionnement de chaque congrès en accord avec le trésorier de la FFAP.

Ces comptes sont intitulé respectivement SG1 pour les congrès impairs et SG2 pour les congrès pairs. Ils sont à 0€ au démarrage du congrès. Tous les mouvements « Recettes – Dépenses » y sont inscrits à mesure des opérations et permettent de présenter une situation financière à chaque instant et suivre l'évolution du budget.

Le **Gestionnaire financier de la Structure** a un rôle majeur pendant le Congrès. C'est lui qui est en charge des encaissements des inscriptions (congréssistes et exposants) enregistrés sur place, ainsi que du solde des encaissements exposants (avec la collaboration du **responsable des exposants**).

Le contrôle financier du Congrès est réalisé depuis la validation par l'AF du budget prévisionnel jusqu'au bilan final par le **Gestionnaire de la Structure**, en accord avec le **Trésorier de la FFAP**.

Aucune facture ne sera honorée si celle-ci ou le devis préalable n'ont pas été validés par le **Directeur de la Structure**.

En cas de risque de dépassement de budget, le **Directeur de la Structure** informe rapidement le **Bureau de la FFAP**.

Une dépense supplémentaire ne peut être engagée que par une modification du budget prévisionnel qui doit rester équilibré.

Dans le cas contraire, le **Directeur de la Structure** n'autorise pas cette dépense.

Le **Bureau de la FFAP**, après avoir entendu le **Directeur de la Structure** doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour résoudre ce déséquilibre budgétaire (discussion, conciliation, etc.).

Dans ce cas, la **Structure** mettra tout en œuvre pour reprendre l'organisation du Congrès.

Lors de l'établissement du bilan final (toutes charges payées et toutes recettes comptabilisées), et après validation par le **Gestionnaire de la Structure** et le **Trésorier de la FFAP**, il est établi que :

En cas de solde positif, il y aura partage entre la **FFAP** et l'**Amicale** à 50/50 de ce solde. Dans le cas où plusieurs Amicales ont collaboré, un partage de la part revenant à une amicale pourra être défini après accord entre elles.

En cas de solde négatif, qui ne pourrait être dû qu'à des causes majeures comme mauvaise appréciation, événements exceptionnels imprévisibles, c'est la **FFAP** qui supportera cette perte.

La **FFAP** veillera par priorité au paiement des Palais des congrès, des artistes, des administrations concernées.

La **Structure Congrès** fourni, au minimum une fois par mois au **Bureau de la FFAP** l'état d'avancement et la situation financière du congrès.

Tous les mouvements inscrits aux « Recettes et Dépenses » du congrès doivent faire l'objet d'une pièce justificative (pièces comptables) et être transmises au **Trésorier de la FFAP**. Le passage des écritures dans la comptabilité de l'association se fait sous la seule responsabilité du **Trésorier de la FFAP** conformément aux règles comptables en vigueur.

INVITATIONS

La **Structure** octroi à la charge financière du congrès HORS voyages et hébergements:

- **Deux** inscriptions Congrès et Dîner spectacle pour le **Président de la FFAP** et son **épouse** (non transférables).
- **Deux** inscriptions Congrès et Dîner spectacle pour le **directeur de la Revue FFAP** et son **épouse** (non transférables).
- **Deux** inscriptions Congrès et Dîner spectacle pour le **Président du congrès** et son **conjoint** (non transférables) dans le cas où un président du congrès serait différent de celui de la FFAP.
- **Deux** inscriptions Congrès et Dîner spectacle pour **l'invité d'honneur** et son **conjoint** (non transférables) s'il y en a un.

Les trois membres de la structure et leur conjoint sont d'office inscrits gratuitement au congrès, ainsi qu'au dîner spectacle (non transférables). Leurs frais de déplacement et d'hébergement sont à charge du congrès.

Toute autre invitation est laissée à l'appréciation du **CO** dans le respect du budget.

La **FFAP** prendra à sa charge financière toutes invitations qu'elle pourrait faire. Le coût individuel est le tarif le plus bas en vigueur « membre FFAP » et pour les conjoints le tarif correspondant.

La **CO** prévoit environ 20 inscriptions bien placées pour les invitations de la FFAP (bureau,...). LA FFAP devra informer par écrit la **Structure** 30 jours avant le début du congrès pour les remettre en vente. Sans information, la structure ne garantit ni la disponibilité ni le placement.

Dans le cas où ce sont les mêmes personnes qui occupent des postes différents, les invitations sont groupées et non transférées à d'autres, dans l'ordre ci-dessus établi.

En ce qui concerne les invitations des membres du Jury ainsi que du **Directeur des Concours**, se référer au Cahier des Charges des concours. Ces inscriptions nominatives sont à la charge du congrès.

Invité d'honneur

Il est de coutume de prévoir un **Invité d'honneur** (personnalité magique). Il est proposé, par la **Structure** et/ou le **CO** au **Bureau de la FFAP** qui valide, ou demandera à modifier ce choix. Il faut un accord unanime entre l'ensemble des parties. Tous les frais incombant à cet **Invité** sont à la discrétion de Congrès.

S'il n'y avait aucun accord entre les parties, c'est le choix de la **FFAP** qui sera prépondérant. Dans ce cas, la **FFAP** prendra en charge tous les frais de cet **Invité** (inscription Congrès, Dîner spectacle, etc.).

Organisateurs du Congrès

Il s'agit de la structure responsable du bon déroulement du Congrès et des bénévoles.

Il est laissé libre choix au **CO** d'inviter tout ou partie de ces personnes, ou de proposer différentes solutions.

Dans tous les cas, les frais engagés pour cela sont à la charge et sous la responsabilité de la **Structure**, et doivent rester dans la limite du bon sens et du budget prévisionnel.

FFAP, Exposants Partenaires

Dans l'espace exposants, ou attendant, il doit y avoir obligatoirement un stand au minimum de 12 m² dédié à la **FFAP** pour sa propre promotion (Fédération, boutique, etc.) ainsi que celui du Congrès de l'année suivante.

Dans le cas où c'est une Amicale qui est co-organisatrice pour le congrès de l'année suivante, des représentants de cette Amicale co-organisatrice devraient être présents pour la gestion des inscriptions durant le congrès en cours.

Lorsque le congrès est organisé par la FFAP, c'est à la **Structure** de prévoir des bénévoles pour gérer les inscriptions.

La **Structure** met aussi à disposition gracieusement un module (4m²) exposant (hors inscriptions au Congrès : 1 seul au tarif exposant) pour les partenaires que la **FFAP** a décidés et transmet à la **Structure**.

Au-delà, une facturation sera faite pour le nombre de modules supplémentaires.

Dans la limite des disponibilités et en nombre limité, il peut être attribué des modules gratuits pour des échanges, des artistes, des sponsors, etc.

DETAIL DES MANIFESTATIONS

Le détail et les modalités d'application sont repris dans le Manuel de procédures.

Nous ne mentionnons ici que les obligations minimales.

- Un Dîner spectacle.
- Un Pass Magique.
- Une Cérémonie d'ouverture.

Le Directeur de la structure est garant d'un temps suffisant pour cette cérémonie. Ils doivent se mettre en rapport avec la **FFAP** pour en établir le déroulé.

- Un Gala d'ouverture.
- Une Cérémonie de clôture et de remise des prix.

Le Directeur de la structure est garant d'un temps suffisant pour cette cérémonie. La **Structure** doit se mettre en rapport avec la FFAP pour en établir le déroulé.

- Un Gala de clôture.
- Un gala de Scène.
- Un gala de Close-Up.
- Quatre conférences minimum et 9 au maximum.
- Les concours de Magie de Scène et de Close-up (voir Manuel des concours).
- A la demande de la **FFAP**, des réunions diverses peuvent être proposées.
 - de la réunion des Présidents et Membres élus, l'organisation et les frais de cette réunion sont à la charge de la **FFAP**.
 - une conférence « Côté Pro » peut être programmée. Dans ce cas, les frais de cette conférence sont à charge de la FFAP.
 - une réunion conviviale entre Bureau de la FFAP et congressistes peut être prévue. S'il devait y avoir des frais supplémentaire ils seraient à la charge de la FFAP.
- Autres demandes, des réunions peuvent être proposées par des instances (exemple OEDM, Les Secrets de l'Année...). L'organisation et les frais de ces réunions sont à la charge de ces instances.

La **Structure** fournira le planning définitif établi à la **FFAP et/ou aux demandeurs** afin de prévoir les horaires de ces manifestations dans le programme du Congrès.

En aucun cas la **Structure** ne fera le placement dans le programme.

ATTRIBUTION DES PRIX

Se référer au Manuel des concours.

Ali bongo Award (*Il est recommandé d'expliquer la signification de ce trophée à chaque remise*)

Ce trophée a été souhaité par Ali Bongo, lorsqu'il a été nommé responsable des jeunes magiciens par la Fédération anglaise et a demandé à la France de le mettre aussi en application.

L'attribution de cet Award est de la responsabilité de **la structure** après proposition de l'**Amicale organisatrice s'il y a lieu, puis du CO** et après accord **du Président de la FFAP** sur la personne concernée.

La charge financière de cet Award est supportée par la **Structure**.

Pour qui ?

Il s'agit d'un prix honorifique pour récompenser un jeune de moins de 25 ans, en début de carrière et présentant un potentiel reconnu et ce quelle que soit sa nationalité et son appartenance ou non à une société magique.

Il ne peut donc s'agir d'un amateur sans expérience professionnelle. En aucun cas, il ne peut récompenser un magicien qui n'aurait pas vocation à exercer de façon non professionnelle.

Attribution

La tradition voudrait que ce prix soit remis après le passage de l'artiste lors d'un gala du congrès, à la façon de la nomination des étoiles à l'Opéra de Paris. Après sa prestation ou au final, les remettants (le **Président du Congrès** et le **Président de la FFAP**, viennent sur scène et rappellent l'artiste, à qui le prix est attribuée. (Il est conseillé de prévoir l'engagement de l'artiste en question lors d'un des galas du congrès son talent devant le justifier pleinement.)

Trophée

Le trophée consiste en une plaque de bois dont une face lisse porte le bas-relief de « Ali bongo » et une plaque au nom de l'artiste récipiendaire (une plaque du même modèle sera apposée sur le trophée géant déposé à la Maison de la FFAP et composant une « liste des détenteurs ».

La signification symbolique du trophée vise à représenter l'artiste en devenir (lisse d'un côté et brut de l'autre à l'image de son expérience encore naissante).

ANNEXE EXEMPLE DE BUDGET PREVISIONNEL

Ce budget doit être équilibré.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Location Palais des congrès (toutes prestations comprises, heures supplémentaires, etc.)		Inscriptions A détailler par type (membres FFAP / FISM, non membres, accompagnants, jeunes, etc.)	
Location Vidéo (caméras, écrans, régie, personnel)		Exposants	
Gardiennage (surveillance)			
		Recettes publicitaires	
Imprimerie Inscription, programme, affiches, décoration, etc.			
		Recettes gala public éventuel	
Affranchissements			
Téléphone, Internet			
Mallettes, cadeaux, badges			
SACEM / SACD			
Artistes (au complet) Cachets, charges sociales, transport, hôtel		Subventions éventuelles (ne les budgéter que si elles sont officielles)	
Organisation et bénévoles. Hôtel, gestions diverses			
Catering (organisation, artistes)			
Frais de déplacement du Comité d'organisation			
Traiteur Dîner spectacle, soirée conviviale Ne pas oublier location vaisselle		Dîner de gala Pass Magique	
Remboursement Jury			
Allocation forfaitaire FFAP	4000 €		
Frais bancaires			
Aléas 2%			
Réserve minimum (obligatoire)			
TOTAL	=	TOTAL	=